



COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE
Du 24 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre mai à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE

Étaient présents : MONSIEUR LE MAIRE, C. ASSIER, S. AYOT, D. DIAZ, K. ORCEL, H. RICHARD, C. SUDRES BALTRONS, B. NIEL, B. LACAN, A. NAYRAC, A. GAUTRAND, B. SOULIE, E. PLATET, N. LEFEVERE, N. FORT, P. GINESTE, D. DUCROS, R. FAYET, M. DAURES, C. CONDOMINES, B. OZANEUX, T. SOLIER, A. BLANCHET, C. ALIBERT, E. GAZEL, M. DURAND, A. DALLE, F. FABRE, N. TUFFERY, P. RAMONDENC, D. BROUGNOUNESQUE, N. CHIOTTI.

Étaient excusés : L. HELLI (POUVOIR A N. NAYRAC), P. BARAILLE, I. CAMBEFORT (POUVOIR A P. RAMONDENC)

Étaient absents :

Secrétaire de séance : MONSIEUR NICOLAS LEFEVERE

Secrétaire auxiliaire de séance : MONSIEUR JEROME CHIODO, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES.



18 h 30 – Ouverture de la séance.

Monsieur le Maire

« Bien, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite à prendre place... Bien, Mesdames, Messieurs, je vous invite à prendre place... Je vais réclamer la petite cloche derrière. »

Bruits de cloche dans la salle

« Je ne me permettrai pas. Mesdames, Messieurs, je demande à Direction Générale de faire l'appel. Allez, on y va ! »

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services fait l'appel.

Monsieur le Maire

« Merci, beaucoup, donc l'appel étant fait avant d'ouvrir le Conseil municipal, j'ai reçu une demande de prise de parole, je cède la parole à Monsieur VALES pour son intervention. »

Le Maire ouvre le Conseil municipal

Monsieur le Maire

« Donc, je propose de poursuivre donc ce Conseil municipal en désignant un secrétaire de séance, donc Monsieur LEFEVERE et en passant immédiatement à l'ordre du jour »

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :

01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil Municipal"

« Donc en ce qui concerne le point n°1, ce sont les traditionnelles décisions du Maire, si vous êtes d'accord, je peux vous faire grâce de la lecture un peu longue des diverses décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil municipal et répondre à vos questions, si vous en avez ou en tout cas pouvoir vous amener des éclaircissements. Donc avez-vous des questions ? Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Oui, Monsieur le Maire, moi je suis surpris par les décisions 59, 60, 61. Vous avez donné, octroyé des subventions :

- Grand Prix Cycliste ;
- SOM Basket ;
- Association Sportive des Grands Causses.

Il n'y a aucune imputation budgétaire derrière. D'habitude quand il y a une subvention qui est attribuée elle passe par une décision du Conseil municipal, là c'est vous qui attribuez. Alors on se pose la question : « Est-ce que vous avez une enveloppe comme l'enveloppe parlementaire ? » Ben, oui ! Il n'y a aucune imputation budgétaire ! Est-ce que vous avez une enveloppe ? Est-ce qu'il y a un Cabinet « Noir » ? Est-ce que..., voilà ! C'est toutes ces interrogations, vous allez me rassurer. »

Monsieur le Maire

« Oui, je n'ai ni une enveloppe personnelle, ni Cabinet « Noir », donc je suppose que c'est peut-être une erreur de transcription, ou je... »

Madame ????????????

« ?????????????????? »

Monsieur le Maire

« Donc, ce sont manifestement des lignes inscrites dans le cadre du budget donc..., mais en tout cas il n'y a pas d'enveloppe... »

Monsieur DIAZ

« Occulte ! »

Monsieur le Maire

« ...alors je ne sais pas comment on pourrait qualifier « occulte », voilà. »

Madame ?????

« On les a votés, c'est des conventions en plus. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres demandes de... Non, très bien. Nous pouvons passer au point n°2. Pardon ! Excusez-moi, je n'avais pas vu ? »

Monsieur ALIBERT

« Oui. Non, elles sont passionnantes vos décisions ! On a la 73 aussi, de confier à Maître FEVRIER, avocat, domicilié 76... La défense des intérêts dans le dossier devant le Tribunal Administratif de Toulouse de demande d'annulation de titre de recette. Et manque de pot en tournant la page, on n'a pas la suite, voilà donc... »

Monsieur le Maire

« Je vous répond avec grand plaisir c'est une décision qui concerne un conflit que nous avons avec la SAS La Moitié au sujet des places de stationnement du parking souterrain. »

Monsieur ALIBERT

« D'accord ! »

Monsieur le Maire

« Voilà ! Puisqu'ils ne veulent pas s'acquitter de leur dû et donc ils demandent l'annulation du titre de recette, bien évidemment, ce que nous ne souhaitons pas faire.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ! »

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 02 :

02. "Budget principal de la Commune : décision budgétaire modificative n° 2"

« Oui, donc sur les décisions budgétaires, donc la première nous avons trois décisions modificatives à prendre sur le budget :

- Une sur le budget principal ;
- Une sur le budget du Camping, budget annexe ;
- Et une sur le budget annexe de la Restauration.

Alors, j'ai repris pour davantage de lisibilité de manière synthétique 90% des écritures budgétaires, vous avez tout le détail comptable derrière et donc vous faire quelques commentaires.

Donc la première décision modificative, on parle du budget principal, c'est sur le budget de fonctionnement, alors c'est l'éternel dossier Emme Calvé, enfin plus exactement l'ensemble immobilier qui s'appelle « *Les Trois Places* », je vous rappelle que sur ce dossier-là, il y avait eu des malfaçons concernant le chauffage et la climatisation et la Ville avait gagné le procès, qui avait eu lieu, je vous donne la date en mai 2013 et la Ville intervenait à deux titres :

- La Ville intervenait en tant que copropriétaire, en tant que Ville ;
- Et nous représentions aussi, Monsieur le Maire, représentait la SEMEA.

Alors, le jugement est tombé en appel, là c'est récent, c'est février 2018 et en fait pour la Ville ce qui avait été perçu est conservé. En revanche la SEMEA a été déboutée de sa demande d'indemnisation, comme nous avons perçu par avance le règlement global, nous restituons bien évidemment les quarante-sept mille quatre cents euros, que vous avez là et le dossier est clôt de manière définitive, puisqu'il n'y aura plus rien à part le jugement en appel, sauf à ce qu'évidemment la SEMEA aille en cassation, mais ça paraît quand même peu probable.

Donc c'est la première écriture et je pense qu'on ne parlera plus donc « *Des Trois Places* », et de la SEMEA.

La deuxième modification au budget de fonctionnement qui est significative, c'est la mise en place d'une mission d'audit d'organisation, donc en fait il y a trois dossiers qui sont concernés dans cette mission d'organisation :

- Il y a un premier dossier, donc c'est une enveloppe globale évidemment qu'on provisionne, on n'a pas encore le coût très précis. La première mission concerne en fait l'évolution des compétences et des emplois, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à la Mairie. Bon, ça veut dire qu'avec l'évolution administrative, l'évolution des métiers on va se faire aider d'un Cabinet, sachant qu'en plus au niveau de la Ville nous avons une pyramide des âges vieillissante, puisque je crois que nous avons dix-sept ou dix-huit départs en retraite sur l'exercice 2018. Donc il faut préparer tout ça par rapport à l'organisation des services ;
- Il y a un deuxième dossier qui est concerné par cette mission c'est que la ville de Millau dans le courant de l'année va mettre en place le « *Guichet Unique pour l'Accueil des Millavois* », donc il y aura sur une aile de la Mairie un accueil global, donc on a besoin en fait que les personnes ne soient pas accueillies par différents services en disant : « Faut prendre rendez-vous à tel service, tel service. » Et qu'ils puissent être accueilli avec des personnes qui aient quelque part une pluri compétence, donc il faut sérier les différents métiers, les besoins de formation ;
- Et une troisième mission, dont on a déjà parlé, suite au mal être à la MESA, on avait été alerté par le CHSCT, donc le rapport a été rendu et il faut revoir la copie concernant la formation des différents personnels qui sont à la MESA pour leur assurer davantage de confort au niveau du travail.

Donc on reviendra ensuite sur le coût, le budget réel puisque-là c'est une enveloppe estimée à trente mille euros.

Vous avez ensuite deux rubriques dont je ne parle pas pour l'instant, mais parce que nous reviendrons, vous voyez la rubrique s'appelle « *Créances éteintes* » d'accord ! Et aussi les « *Créances qui sont irrécouvrables* », puisque ça fait l'objet de la décision modificative suivante.

Nous avons ensuite quelques décisions modificatives liées à des travaux ou à des réparations. Alors, je vous ai cité les principaux :

- Sur les bâtiments publics, la porte de la Mairie, donc vous avez vu qu'elle a été cassée deux fois et qu'on avait droit à deux fois du beau contreplaqué en espérant que c'est définitif ;
- Quelques travaux sur la Maison des Anciens Combattants ;
- Aussi un budget en urgence sur la toiture du gymnase Paul Tort pour huit mille euros ;
- Le remplacement rénovation de la climatisation à la Maison du Peuple six mille huit cents euros ;
- Et la pompe à chaleur, qui nous a lâché au Pôle Enseignement Supérieur pour un budget de six mille euros.

Et les créances, on en reparlera.

Un dossier aussi où vous êtes tous au courant qui concerne notre adhésion au SMICA, donc vous savez qu'à compter, je ne sais plus si c'est le 25 mai ou le 28 mai, mais ce n'est pas bien important... »

Madame ????????

« 25 »

Monsieur DIAZ

« C'est la 25 mai, toutes les entreprises et collectivités, en fait toutes les entités qui détiennent des données sur la population, c'est considéré comme des données sensibles, alors je pense que tout le monde en a été alerté avec les fameux scandales qu'il y a eu notamment sur Facebook etc. avec le PDG qui est venu s'excuser. Enfin *grosso modo* on est responsable des données que nous détenons sur la population, puisqu'évidemment elles présentent un caractère de confidentialité.

Alors nous avons travaillé dans un premier temps, c'était Madeleine-Sophie, pour savoir si nous le faisons en interne ou pas, alors c'est très, très compliqué, ça veut dire qu'il faut sécuriser tous les flux de données et toutes les données qui sont détenues à la Mairie. En plus la responsabilité est très, très lourde, c'est que si jamais, il y avait des données qui venaient à disparaître, il y ait plainte et que sais-je, etc. On aurait une responsabilité juridique importante. Donc nous faisons comme beaucoup de Communes de l'Aveyron, le SMICA va s'en charger pour le compte de la Ville et à ce titre-là nous seront redevable d'une redevance de mémoire de trois mille sept cent quatre-vingt euros. »

Madame ????????

« On la passera en délib tout à l'heure. »

Monsieur DIAZ

« Et ça passera en délibération par la suite, voilà pour les dépenses.

Pour les recettes, vous avez quatre lignes concernant :

- L'ajustement du produit fiscal ;
- La compensation de la TH et de la TF ;
- La DSU, la dotation globale de fonctionnement et la DCTP.

C'est en fait, vous savez qu'on a pris comme décision de voter les budgets en décembre et que bien évidemment en décembre, on ne connaît pas exactement le produit fiscal de 2018. Il y a certaines collectivités qui votent le budget en avril, ce n'est pas notre choix parce que ça ne permet pas aux services de travailler avec confort et ça obligerait d'ailleurs à prendre des décisions budgétaires par anticipation.

Donc là vous avez le solde complet sur le produit fiscal 2018 dont le principal montant est à cent sept mille, c'est que quand on a construit le budget 2018, l'État nous avait parlé d'une revalorisation des bases de 0,7 % et elle a été en réel de 1,2 %, donc c'est toutes ces lignes d'écriture.

Et vous avez comme dernière ligne la réduction du reversement du budget stationnement à treize mille euros. Alors sur le budget stationnement ces treize mille euros ça représente des dépenses qui n'avaient pas été prises en compte initialement dans le dossier, principalement tout ce qui concerne les dépenses liées à la monétique, tout ce qui concerne les dépenses de télétransmission.

Donc ça fait des dépenses supplémentaires et on vous fera en septembre, il faut laisser *un peu de temps au temps* un bilan complet sur l'investissement, le fonctionnement sur le budget de stationnement *versus* ce qui a été mis en place au 1^{er} janvier 2018, on a besoin de sécuriser tout ça avant de faire une présentation globale.

Concernant le budget investissement, il n'y a pas beaucoup de choses :

- Vous avez la modification du logiciel « *Foires et Marchés* », mais c'est tout simplement le prestataire, auprès de qui on travaillait, a été racheté par une entreprise et donc il faut modifier, compléter le logiciel donc il faut allouer une somme de trois mille huit cents euros environ ;
- Les fenêtres foyer Capelle, ça considère des réparations qu'on a à faire ;
- Et la salle de Boxe, puisqu'une nouvelle salle a été mise en place et ils en sont d'ailleurs, je crois, très satisfaits pour la boxe, mais il faut assurer tous les équipements concernant l'accueil du public, donc là vous avez un budget de quatorze mille euros, qui est assez conséquent.

Au niveau des produits, nous vendons deux véhicules, alors deux véhicules parce que nous travaillons avec le Parc des Grands Causses et nous faisons l'acquisition de véhicules électriques donc la vente des onze mille euros des deux véhicules que nous avons au Parc servira à couvrir partiellement les loyers des trois véhicules, vente de trois véhicules pour l'achat des véhicules électriques.

Et nous avons reçu la subvention de la Région, on les remercie, sur la plage du *Gourg de Bade* pour un montant de quarante-neuf mille deux cent neuf euros.

Donc voilà pour le budget principal de la Ville. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Non juste vous parliez de la salle de Boxe, là qui fait l'unanimité, bon ! Peut-être pas trop pour les boxeurs parce qu'ils n'ont pas d'eau courante. Donc pour la boxe c'est quand même..., pas de douche, pas de sanitaire et surtout quand on prend des coups la première chose à faire, quand on est secouriste, c'est de mettre de l'eau dessus et ils n'ont toujours pas d'eau, donc ... »

Monsieur NAYRAC

« La réponse : « Si, ils ont de l'eau. » Mais ils ont l'eau d'un puisage, comme c'était avant, puisque c'était dans la nappe phréatique. On est en train d'étudier, on va leur amener l'eau, on fera comme ça, c'est tout. C'est comme d'autres ça ne se fait pas de suite et donc on va leur amener l'eau et le gaz, donc pour permettre d'avoir une chaudière au gaz. »

Monsieur RICHARD

« Juste, je voudrais prendre la parole parce que le Président, ou les Présidents puisqu'ils sont..., il y a eu un premier Président qui a arrêté et qui a laissé la place à un nouveau Président, mais le changement c'est fait..., s'est opéré au moment où ils ont reçu la salle de boxe. Eux, ils sont vraiment très contents d'avoir une salle, donc peut-être que les adhérents qui ne sont pas encore aux faits de ce qui se passe et qui n'ont pas eux rencontré Alain ne savaient pas qu'effectivement à terme ils vont avoir tout ce qu'il faut pour les commodités. Mais je peux assurer que le bureau Directeur est très content d'avoir une salle, parce que ça fait un moment qu'ils attendent, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a... Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui, juste moi je voudrais revenir sur les trente mille euros de l'audit. Vous êtes une véritable rente pour les Cabinets d'avocats, d'audits et d'études, parce que c'est le combien d'audits, que vous faites, organisationnel depuis que vous êtes en place ? »

Monsieur le Maire

« Aucun ! »

Monsieur DURAND

« Aucun, parce qu'on a eu des chefs de pôle... »

Monsieur le Maire

« Aucun ! Non, non... »

Monsieur DURAND

« Tout a été défait... »

Monsieur le Maire

« Il n'y a eu aucun audit organisation du personnel et là on n'est pas sur un audit organisationnel, alors c'est l'intitulé... »

Monsieur DURAND

« C'est marqué ! »

Monsieur le Maire

« Oui ! C'est l'intitulé normatif. Mais Monsieur DIAZ a fort bien détaillé les trois..., enfin les trois missions sur lesquelles nous allons besoin de prendre des prestataires extérieurs avec un professionnalisme extérieur. »

Monsieur DURAND

« Comme le ..., enfin bon ! »

Monsieur le Maire

« Mais audit, il n'y a eu aucun audit sur la Mairie. »

Monsieur DURAND

« Bon ! »

Monsieur le Maire

« Mais les choses changent, Monsieur DURAND, vous savez... »

Monsieur DURAND

« Les choses changent, mais je vois que vous faites toujours appel à des Cabinets d'études et ça fait toujours des dépenses supplémentaires. Je me souviens de onze mille euros pour recruter une DGA qui visiblement n'est plus là... »

Monsieur le Maire

« On ne fait pas... »

Monsieur DURAND

« ...qui visiblement est là par intermittence, je ne sais pas ? »

Monsieur le Maire

« Elle est là. On ne fait pas toujours appel à des bureaux ! On fait appel à des bureaux d'études quand on a besoin d'aller chercher une expertise extérieure, ce qui me semble être assez régulier... »

Monsieur DURAND

« C'est assez régulier ! Oui ! »

Monsieur le Maire

« Non, mais oui, ce n'est pas exceptionnel, Monsieur DURAND. Je ne comprends votre rôle et votre jeu, mais ce n'est pas exceptionnel. Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Je rebondis sur votre phrase, « les choses changent », on avait..., puisque je reprends l'histoire de la MESA. On avait donc un Directeur, qui semble-t-il, donnait toute satisfaction, qui quand il était arrivé à l'ancienne, à la Médiathèque, avait trouvé des difficultés dans le personnel, entre eux. Il semblait que ces conflits se soient apaisés pendant sa présence à la bibliothèque. Aujourd'hui vous avez changé de Directeur, donc une nouvelle Directrice et comme vous le dites si bien : « Les choses changent », puisque quelques mois plus tard, vous êtes obligé de faire appel à un psychologue pour régler les problèmes, qui semble-t-il, se sont fortement aggravés. »

Monsieur le Maire

« Et donc qu'elles sont vos conclusions, Monsieur FABRE, je n'ai pas saisi la conclusion ? »

Monsieur FABRE

« Les choses changent ! »

Monsieur le Maire

« D'accord ! Non, on ne peut pas donner d'éléments de conclusion, Monsieur FABRE ne conclue pas, donc il n'y a pas de..., maintenant on peut lire ou comprendre les insinuations qui sont les vôtres. La..., et laisserai Karine ORCEL compléter, à la demande du CHSCT, donc un accompagnement a été fait par un psychologue. Je vous invite à lire le compte-rendu qui a été publié à l'occasion du CHSCT, ce sont des choses parfaitement publiques et vous verrez que les résultats de son compte-rendu font apparaître que ça n'est certainement pas à cause de la nouvelle Directrice de la MESA, donc vos propos étaient sous-entendus, mais ils étaient suffisamment clairs, en tout cas pensés suffisamment forts pour qu'on les interprète et je peux vous dire qu'ils étaient totalement erronés. Karine ? »

Madame ORCEL

« Moi, je peux vous donner les grandes lignes et une synthèse des conclusions de l'expert psychologue qui a donc réalisé cet audit. Il fait soixante pages donc ce sera assez synthétique. Mais je peux vous donner les éléments. Après moi, ce qui me dérange toujours, c'est qu'avec les nouvelles technologies et les réseaux sociaux, quand on commence à parler ne serait-ce que la Directrice, je veux dire que pour sa carrière une fois que c'est sur internet, ça reste à vie, donc voilà c'est pour ça que c'est toujours délicat et c'est pour ça que quand la presse nous avait interrogé il n'y a pas longtemps, on n'avait pas souhaité s'exprimer, puisqu'une fois que s'est parti, c'est parti et ça reste. Ce n'est pas comme avant où ça paraissait dans un journal et puis..., voilà moi, c'est délicat par rapport aux agents, voilà c'est toujours ça. »

Monsieur FABRE

« D'accord ! Je vous rassure tout de suite, je suis totalement étranger aux réseaux sociaux, je déteste ça, donc je ... »

Madame ORCEL

« Oui, mais non, vous peut-être, mais voilà, c'est... »

Monsieur FABRE

« Ah ! Mais non, ce qui se dit en Conseil, peut être dit... »

Madame ORCEL

« Moi, c'est la seule chose qui me gêne un peu, mais je veux bien ... »

Monsieur FABRE

« Et j'assume parfaitement ce que je dis... »

Madame ORCEL

« ... donner les grandes lignes... »

Monsieur FABRE

« ...la situation s'était améliorée... »

Madame ORCEL

« ... des conclusions... »

Monsieur FABRE

« ...quand Grégory était aux commandes... »

Madame ORCEL

« ...il y avait des... »

Monsieur FABRE

« ...il semble que la situation se soit détériorée depuis, voilà, moi, non mais... »

Madame ORCEL

« ...c'est pour ça que c'est intéressant que vous ayez... »

Monsieur FABRE

« ...puisqu'on fait appel à une psychologue, donc voilà moi, ce sont des faits, ce n'est pas une interprétation... »

Madame ORCEL

« ...c'est intéressant que vous ayez les conclusions... »

Monsieur FABRE

« ...je n'ai pas trouvé ça sur Facebook... »

Madame ORCEL

« ... puisque vous avez parlé, voilà. Moi, je peux vous donner le diagnostic de l'expert et puis ces préconisations aussi puisque je souhaite et ce que nous souhaitons c'est qu'après toutes les préconisations soient mises en œuvre pour que les choses s'améliorent, puisque c'est l'objectif de cette étude.

Donc son diagnostic dans les grandes lignes, c'est qu'il a mis en évidence une confiance de l'équipe et une reconnaissance du travail de la Directrice. Je lis parce que je ne voudrais pas dévier de ce qui a été dit, c'est assez précis, qui a été accusée à tort de maltraitance et d'incompétence par certains agents. Il a soulevé, il a indiqué des problèmes de positionnement de certains cadres intermédiaires avec des dénigrement, insubordinations, désorganisations délibérées. Une situation de souffrance individuelle de certains agents nécessitant un accompagnement spécifique avec des troubles physiques et des troubles psychologiques. Un manque d'anticipation, quant aux évolutions occasionnées par le nouvel établissement, donc ça je pense que ça a effectivement pu aggraver des tensions qui existaient déjà puisque lui souligne que ça remonte à deux ou trois ans en fait, ces tensions, dans son étude et une insuffisance d'accompagnement du changement avec les nouvelles fonctions, nouveaux métiers sans formation particulière.

Ces préconisations, c'est :

- Une restauration de l'autorité et de l'organisation hiérarchique avec un cadre sécurisé et des sanctions des dérives, qui n'ont pas forcément été prises jusqu'à présent ;
- Recruter des professionnels maîtrisant les compétences spécifiques pour renforcer l'équipe et revaloriser l'ensemble des agents, plus une gestion prévisionnelle des carrières et des compétences GPEC, Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences ;
- Retravailler l'organisation du travail, amplitude d'ouverture au public, équilibre entre travail de préparation, accueil du public et action culturelle, ce sur quoi nous sommes en train de travailler ;
- Accompagnement des nouvelles missions à travers des formations individuelles et collectives ;
- Développer des outils managériaux pour créer une dynamique d'équipe et une adhésion au projet ;
- Et une mission d'accompagnement donc des agents va être lancée.

Moi, je pense que la transformation d'un ancien équipement à un nouveau, c'est quelque chose, c'est une étape qui peut être difficile pour certains agents. On ne l'a peut-être pas suffisamment accompagné non plus, c'est possible, parce qu'en pensant qu'avec un nouvel équipement tout serait mieux qu'au CREA. Il y a peut-être eu un manque aussi à ce niveau-là. Voilà, c'est un changement qui est toujours un passage difficile dans la vie d'un service comme d'une entreprise, si c'était une entreprise. Mais, des tensions existaient déjà avant, ça les agents l'ont tous plus ou moins soulignées, internes entre agents. On a eu des réunions de toute façon, nous avec l'ancienne Directrice Générale des Services, déjà à ce sujet. Donc, voilà des situations de souffrances physiques ou psychologiques identifiées ne semblent pas nécessairement non plus liées au cadre de travail dans ce qui a été souligné et certains agents n'ont pas joué le jeu et on par leur comportement chercher à déstabiliser la nouvelle Directrice et le nouveau projet.

Voilà et puis il y a eu des changements ce n'est pas pour excuser qui que ce soit, mais nouvelle Directrice, nouveau Directeur des Affaires Culturelles et peut-être que la Collectivité a aussi tardé à prendre certaines sanctions par rapport à certains comportements.

Voilà et puis voilà, moi je tiens à souligner que par contre on est bien conscient des difficultés et qu'on va essayer d'accompagner au mieux les changements maintenant et moi je pense qu'après au-delà de ça ne serais ce que par rapport au fait qu'il a souligné la nécessité de recruter des professionnels qui maîtrisent les compétences, on sait qu'on est plutôt dans une période où on ne recrute pas, il y a peut-être aussi une vraie réflexion à lancer à l'échelle pour un équipement qui est à l'échelle plutôt de l'intercommunalité et pas seulement de la Ville, qui porte seule le fonctionnement et qui aura de plus en plus de mal à en assumer le fonctionnement. Il y a peut-être là aussi dans les années à venir une réflexion à avoir sur le portage d'un tel équipement voilà. »

Monsieur FABRE

« Juste pour terminer, Madame ORCEL, je ne doute pas une seconde de votre intégrité et du respect que vous portez aux fonctionnaires municipaux... »

Madame ORCEL

« Moi, le fait d'en parler c'est vraiment, voilà... »

Monsieur FABRE

« ...par contre lors du dernier Conseil, on avait évoqué les difficultés... »

Madame ORCEL

« ...c'est par rapport à ce qui peut sortir dans la presse... »

Monsieur FABRE

« ...oui, bien sûr... »

Madame ORCEL

« ...et qui peut rester dans la carrière d'un agent... »

Monsieur FABRE

« ...non, non, mais... »

Madame ORCEL

« ...pour d'éventuels recrutements ailleurs... »

Monsieur FABRE

« ...on est là pour débattre et pour poser des questions aussi. Il y a une difficulté, puisque visiblement il y en a une, puisque vous avez fait appel à une psychologue, donc on peut en parler, voilà... »

Madame ORCEL

« ...tout à fait... »

Monsieur FABRE

« ...tranquillement. Ce que je voudrais, je voudrais terminer peut-être, Monsieur le Maire, c'est à vous que je m'adresse. Quand j'entends lors du dernier Conseil, quand je vous entends dire que l'élu c'est le « patron » et que le chef de service, alors je ne sais pas ce qu'il est le chef de service. Je dis que ce discours, peut être mal interprété par certains élus, par certains, je dis bien et que ce discours est dangereux, Monsieur le Maire, parce qu'il sous-entend que derrière le mot « patron », j'aimerais bien que vous détaillez et que vous approfondissez cette notion de « patron ». Qu'est-ce qu'il représente l'élu en tant que « patron » ? Quel est son pouvoir ? Jusqu'où peut-il aller vis-à-vis des chefs de service ? Vis-à-vis du personnel ? Quelle est la différence entre un chef de service et un « patron élu ? Ce discours, peut être mal interprété, Monsieur le Maire par certains et peut ensuite provoquer des dérapages vis-à-vis du personnel, voilà. »

Monsieur le Maire

« D'accord là je pense très certainement, vous déviez par rapport au sujet qui était la préoccupation initiale. Entre nous soit dit je reviens sur ce qu'on disait c'est que vous avez bien vu que nous étions amenés à faire appel à des Cabinets extérieurs pour tous ces accompagnements-là. Donc quand je dis que c'est normal, il n'y a pas de rêverie ou de plaisir de notre part à faire inutilement appel à des Cabinets, je ferme la parenthèse sur ce sujet.

Sur les précisions que vous demandez alors j'affirme et je signe mes propos, c'est-à-dire que pour moi le « patron », c'est celui qui fixe les orientations, prend les décisions et assume les décisions.

Ensuite au-dessous, il y a des directeurs de services qui sont là pour mettre en œuvre ce qui a été décidé, arrêté et assumé par le « patron », ça me semble d'un naturel le plus absolu et c'est une, me semble-t-il, une hiérarchie que l'on retrouve à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé. Ce n'est pas à l'agent à prendre des décisions qui sont pas de son ressort et ensuite il y a une hiérarchie intermédiaire n+1 etc. qui est là pour mettre en application les décisions qui ont été prises, parce qu'après c'est à l'élu à assumer les décisions. Voilà, ma définition du terme « patron » qui est exactement la même que celle que j'avais la dernière fois. »

Monsieur FABRE

« Que vous n'aviez pas précisé. Mais j'espère que le discours a été clair pour tout le monde. »

Monsieur le Maire

« Mais je n'ai pas précisé, quoi ? Mais Monsieur FABRE, qu'est-ce que vous sous-entendez là ? »

Monsieur FABRE

« La définition, vous ne l'aviez pas précisé la dernière fois, maintenant c'est clair, voilà. »

Monsieur le Maire

« Si vous avez besoin d'explication de texte... »

Monsieur FABRE

« Il valait mieux pour certains, je crois. »

Monsieur le Maire

« Non, ne faites pas de mauvais..., toutes vos interventions sont toujours sous le sous-entendu, Monsieur FABRE, donc à un moment donné, ou vous affirmez des choses, ou vous arrêtez de faire des sous-entendus, voilà c'est clair. »

Monsieur FABRE

« J'affirmerai les choses tout à l'heure, sans sous-entendu, ne vous inquiétez pas ! »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres interventions ? Donc, s'il n'y a pas d'autre intervention, je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Trois, quatre. Elle est adoptée, je vous remercie. »

Adoptée par 24 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

4 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 03 :

3. " Budget principal de la Commune : admissions en non-valeur et créances éteintes"

« Oui, donc décision... Budget maintenant concernant les admissions en non-valeur et créances éteintes, donc c'est la délibération n°3.

Donc concernant les admissions en non-valeur, vous avez l'habitude, je vous rappelle le process, en fait sur les admissions en non-valeur, c'est quand on a des créances et d'ailleurs vous voyez souvent ce sont... il y en a tout un wagon, elles sont de tous petits montants, quelques dizaines d'euros. Régulièrement le Trésor Public rebalaye ses créances, parce que c'est eux qui sont chargés du recouvrement et quand ils considèrent qu'il ne faut pas aller plus loin dans le recouvrement parce que le débiteur est défaillant, ils demandent à la Collectivité de passer donc les créances en non-valeur. Ce qui ne veut pas dire, une fois encore, qu'elles sont abandonnées, mais pour l'instant on sursoit comme dit le Trésor : « *jusqu'à retour à meilleure fortune* »

Donc, on peut toujours faire une démarche de recouvrement, mais momentanément elles sont gelées, la procédure est suspendue. Donc sur les admissions en non-valeur, vous avez le détail dans la délibération, vous voyez qu'il y en a deux pages, c'est essentiellement des amendes sur des dépôts de sacs poubelles en dehors des heures. Enfin des choses de cette nature, pour un montant global de quatre mille sept cent six euros et c'est sur une période de sept ans, puisque c'est la période de 2010 à 2017.

Et ensuite vous avez une écriture aussi concernant les créances éteintes. Alors les créances éteintes, là c'est une situation définitive, c'est-à-dire que tout simplement il y a eu un jugement du Tribunal qui a dit : « Les créances sont non recouvrables, donc on les inscrit à perte et à profit ».

Alors, en règle générale ça concerne des sociétés, dans le cas présent c'est suite à deux liquidations judiciaires, pour des montants respectivement de neuf mille euros et la deuxième, eh bien, vous faites la différence, ça fait quatre mille et quelques euros. Donc, que nous abandonnons définitivement et bien évidemment pour des raisons de confidentialité vous n'aurez pas le nom des entreprises. Mais je pense que ceux qui veulent savoir sont déjà intervenus d'ailleurs pour les connaître, donc l'information est passée, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui, effectivement quand des entreprises sont en liquidation c'est toujours triste. C'est d'autant plus triste quand c'est des entreprises qui sont débitrices de la Commune et c'est vrai que ce soir nous nous apprêtons à éteindre des créances à hauteur de treize mille euros, dont une de quasiment dix mille et l'autre trois mille.

Et c'est vrai que moi, enfin ça me pose un sacré problème de déontologie, au de-là d'éteindre des créances, lorsqu'on sait que cette créance est dû par un élu assis à cette table et lui qui continue à percevoir des indemnités, qui a perçu des indemnités et moi c'est vrai que je ne suis pas le seul à le penser, on l'entend beaucoup dire en ville, ça gêne beaucoup quand on voit qu'on va éteindre une créance, enfin je veux mettre tous mes collègues au même niveau d'information. C'est vrai que je me suis renseigné. J'ai été voir quelles entreprises s'étaient et c'est vrai que déontologiquement moi je n'accepte pas de tels procédés. Que l'on puisse d'un côté devoir de l'argent à la Collectivité, tout en percevant d'autres de l'autre côté. Même si je ne mélange pas vie professionnelle et vie publique, déontologiquement ça me gêne énormément et moi j'aurai été cette personne, il me semble que j'aurai renoncé à mes indemnités, d'autant plus que sur le mandat global, elles auraient recouvert totalement la créance due, voilà. »

Monsieur le Maire

« Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Bon tout d'abord, mon intervention, croyez bien tous, qu'elle ne me réjouit pas, vraiment ! Et considérez que seulement une triste colère m'anime à cet instant.

Par cette sale affaire, on va dire, on a débusqué, cette affaire, qui pour moi, salie la politique, une véritable forfaiture, parce que ce type d'acte, qui est tout à fait légal, mais pour autant totalement immoral, provoque la rupture de confiance, tout simplement entre les citoyens et leurs élus.

Ce comportement qu'on peut qualifier de cupide d'un élu de la Ville dans la mesure où il ne renonce pas à ses indemnités, mais il refuse de payer les dettes, qu'il doit à la Ville Ce comportement et cet élu donc qui représente quand même des citoyens, ce comportement participe fortement à rabaisser, à polluer la politique.

Aujourd'hui nous sommes en 2018, les gens ne veulent plus de tels actes. De telles attitudes nourrissent le sentiment d'exclusion ressenti par certains et surtout malheureusement, encore une fois, je suis avant tout en colère, oui, mais triste de cette affaire, parce que de telles attitudes donc propagent aussi malheureusement l'idée qu'il existe une impunité des puissants.

À cet égard, je vous livrerai une citation : « *La vraie morale ne s'occupe pas de ce que nous pensons et voulons, mais de ce que nous faisons.* »

Ce sont les actes qui dictent la morale et il n'est pas possible pour les Millavois, pour nous même, d'accepter l'idée de payer les dettes d'un élu de la Ville avec l'argent de nos impôts. Un élu se doit d'être irréprochable et je suis scandalisé de voir cet élu prendre ses indemnités de la main gauche et solliciter notre argent public de la main droite pour régler ses dettes. Aussi je demande à cet élu de payer ses dettes aux différentes collectivités, y compris la Communauté de Communes, ou bien d'avoir le courage de démissionner de ses fonctions. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? Monsieur RAMONDENC ? »

Monsieur RAMONDENC

« Oui, bon évidemment on avait entendu parler de ce problème depuis longtemps. Il sort aujourd'hui et c'est vrai que bon ce n'est pas de gaité de cœur, moi je..., enfin nous sommes complètement solidaire de ce qu'ont pu dire Monsieur DURAND et Monsieur FABRE. Je pense que quand on a réalisé une charte éthique au moment de la campagne municipale, je crois qu'un élu se doit de respecter certaines choses, c'est tout. Sans haine, ni rancune. Je pense que c'est complètement logique et je crois aussi que les Millavois qui payent leurs impôts ne comprennent pas, quoi. C'est tout. »

Monsieur le Maire

« Bien ! Oui. »

Madame PLATET

« Oui, comme Monsieur FABRE effectivement, ça m'inspire quelles remarques. Alors elles sont purement personnelles. Mais je trouve qu'être chef d'entreprise et se porter acquéreur d'une entreprise c'est prendre des risques et avoir du courage. Des dépôts de bilan, ça existe. Il y en a plusieurs par an à Millau, ce n'est certainement pas de gaité de cœur, c'est souvent des traumatismes professionnels, personnels, etc. Je ne vise personne. Je parle d'un cas tout à fait général. C'est quelque chose qui se voit malheureusement fréquemment. Il y a des procédures liées aux entreprises qui s'appellent des dépôts de bilan avec des dettes, des recouvrements de créances, des créances annulées, c'est des choses tout à fait classiques et après il y a une autre partie.

On a tous deux autres parties. On a la partie personnelle. On a d'autres activités éventuellement, dans lequel on exerce un autre travail, pour lequel effectivement dans ce cas précis il y a une indemnité, ces deux travaux, on va dire, qui sont totalement distincts et je pense que l'indemnité est conséquente à un travail qui est réel et effectif. Le reste est malheureusement le cas d'une personne qui prends une entreprise, qui prends des risques et parfois ça marche bien, parfois ça ne marche pas et après ça rentre dans le cadre de ce qui se passe pour un entrepreneur qui dépose un bilan. Donc je trouve qu'il y a une distinction qui est quand même évidente, donc pour ma part, je tenais à le dire. »

Monsieur le Maire

« Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Bon, je comprends vos arguments et encore une fois il n'y a rien d'illégal à ça ! Vous l'avez justement souligné, bien entendu. Mais dans la mesure où, c'est élu perçoit des indemnités, ce qui choque, un chef d'entreprise qui ferait faillite et se trouve sans aucune ressource ne pouvant payer ses dettes, on comprend la situation et d'ailleurs chaque année, on vote ce type de délibérations, qui concernent d'autres chefs d'entreprise de la Communauté, bref ! Mais, là on n'est pas dans le même cas, on a un élu qui perçoit des indemnités et d'ailleurs qui doit aussi des dettes à la Communauté de Communes et j'aimerais bien savoir combien ? Quelle est cette somme ? Bon, Monsieur PRETRE, je pense est peut-être intervenu dans ce sens pour insister sur le paiement de ces dettes et n'y est pas parvenu. Est-ce que vous Monsieur le Maire, vous avez fait de la sorte, dans la mesure où cet élu perçoit des indemnités, qu'il est en mesure de rembourser ses dettes, il est en mesure de les rembourser. Et cet élu est un élu, c'est un élu comme nous tous, qui représente des Millavois, qui payent des impôts ! Et qui payent des impôts qui servent à rembourser ses dettes ! C'est choquant déontologiquement. La charte éthique qui nous avait été présentée de la plus belle des façons lors de la campagne électorale, mais aujourd'hui cette charte éthique, Monsieur le Maire, je suis désolé de vous le dire, elle n'est même plus..., on l'a dit par le passé qu'elle était devenue pathétique, elle n'est même plus pathétique, elle ressemble presque à un bras d'honneur ! C'est choquant, Monsieur le Maire ! Et la colère qu'elle suscite est légitime. Les Millavois qui payent aujourd'hui des impôts, on le sait, la période est difficile. Les impôts ont augmenté, je ne vais pas polémiquer là-dessus, c'est comme ça, c'est fait, bon bref, c'est de l'histoire ancienne. Vous avez augmenté les impôts et dans le même temps, ces impôts servent à payer les dettes d'un élu, voilà. La situation est aussi simple que ça ! Et encore une fois, j'insiste avant d'en terminer, ne croyait pas de tout, une seconde que nous nous réjouissons de cette situation et cette intervention. Je n'ai rien de personnel contre cet élu, mais je suis choqué ! Je suis vraiment choqué par cet acte parce que comme je le disais tout à l'heure la morale se sont des actes ! »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, Monsieur FABRE, rassurez-vous je ne me réjouis pas de cette situation, non plus ! Bon, après je rebondirai sur les propos de notre collègue Elodie PLATET, et vous avez été peut-être un peu fort dans votre propos en parlant

d'impunité des puissants. Il n'y a pas d'impunité des puissants ! Il y a une situation, qui est une situation économique, Madame PLATET l'a rappelé tout à l'heure, qui a été sanctionnée par une procédure, par un dépôt de bilan, par une action judiciaire donc en la matière. Je pense que notre collègue élu dans cette situation n'a pas pris un malin plaisir à se retrouver dans cette situation, donc en tout cas sans..., je pense qu'il n'y a pas eu d'arrière-pensée pour en arriver là. On peut déplorer la situation économique dans laquelle il s'est trouvé pour l'amener à prendre les décisions qu'il a été amenées à prendre pour la cessation de cette activité. La Commune a été, je le dis et je l'ai dit à chaque fois, que vous m'avez interpellé sur ce sujet, a été au fond des procédures de recouvrement et aujourd'hui nous sommes quasiment mis en demeure, même si le terme n'est pas juridiquement approprié, par la Perception Publique d'arriver à cette procédure-là. Mais je dirais, nous sommes en bout de procédure, on est au bout du rouleau dans la procédure.

Je voudrais aussi revenir sur l'élément évoqué par Madame PLATET, qui sur la séparation de l'activité privée avec parfois des accidents de la vie et l'action publique. Pour moi, de la part de l'élu en question, dans son travail pour la Collectivité, il n'y a pas, j'allais dire, de défaut de son engagement auprès de la Collectivité, voilà. Et c'est la raison pour laquelle je souhaite distinguer les deux parties : la partie privée et la partie, on va dire, publique. Mais encore une fois, je ne me réjouis pas de cette situation et j'aurais aimé ne jamais avoir le débat que nous venons d'avoir.

Dernière intervention sur ce sujet et puis nous concluons. »

Monsieur FABRE

« Alors, allez-vous, oui ou non, demander à cet élu de rembourser cette dette avec ses indemnités, puisque six ans d'indemnités correspondent exactement à ces dix mille euros qu'il doit à la Collectivité ? Allez-vous le lui demander ? »

Monsieur le Maire

« Après il y a les problèmes de conscience ! »

Monsieur FABRE

« C'est-à-dire ? »

Monsieur le Maire

« Je n'ai pas à intervenir de façon autoritaire sur le sujet. »

Monsieur DURAND

« Conscience ! »

Monsieur le Maire

« Merci, Monsieur DURAND ! »

Madame GAZEL

« Pourtant vous êtes responsable ! »

Monsieur le Maire

« Merci ! Oui ! Je suis responsable de mes actes ! Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? A pardon ! »

Monsieur RAMONDENC

« Juste une petite dernière intervention. On fait bien la différence entre l'aspect privé et l'aspect public ! Mais là il y a quand même interférence ! Voilà, c'est tout ! Question un peu de morale ! »

Monsieur FABRE

« Et un élu est un personnage public ! »

Monsieur le Maire

« Bien, donc je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Deux. C'est bon pour le décompte ? Merci, beaucoup pour cette délibération. »

Adoptée par 23 voix pour

9 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

3 abstentions

(Hugues RICHARD, Annie BLANCHET, Denis BROUGNOUNESQUE)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 04 :

4. "Budget annexe du camping : décision modificative n° 2"

« Donc deux petites décisions budgétaires concernant les budgets annexes Camping et Restauration, donc c'est la délibération n° 4. Donc, je vous rappelle qu'au niveau du budget annexe du camping nous avons mis au budget primitif... »

Coupure de micro

« C'est juste pour habitude... »

Monsieur DURAND

« Non, juste... »

Monsieur DIAZ

« Non, mais c'est juste parce que j'ai juste pour habitude de ne pas troubler les conversations... »

Monsieur DURAND

« Non, mais c'est gentil, c'est tout à votre honneur... Est-ce que Monsieur LEFEVERE a pris part au vote ? »

Monsieur FABRE

« Parce que dans ce cas la délibération serait nulle ! »

Monsieur DURAND

« Serait nulle... »

Monsieur FABRE

« On est bien d'accord ! »

Monsieur DURAND

« Et vous en référerez au Tribunal Administratif ! »

Monsieur FABRE

« Et ça ce n'est pas un problème de conscience ! »

Coupure de micro

Monsieur DIAZ

« Donc sur le budget annexe du Camping, je vous rappelle qu'au niveau du budget primitif nous avons inscrit une somme de dix mille euros concernant la liquidation du contentieux *Atlantis*.

Alors *Atlantis* c'était la structure qui occupait le camping de Millau-Plage avant *Campéole*. Bon, la note définitive enfin est de douze mille euros puisqu'il y avait des frais accessoires qui sont des frais de justice qui n'avaient pas été inscrits.

Donc, il vous est demandé d'octroyer deux mille euros sur le budget du Camping, qui seront couverts par une subvention d'équilibre. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Trois abstentions. Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée par 25 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

3 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 05 :

5. "Budget annexe de la restauration : décision budgétaire modificative n° 2"

« La 5 est sera ma dernière. C'est sur le budget annexe de la Restauration. Donc ça concerne exclusivement des investissements sur le budget de la Restauration, puisque nous avons à faire face à réparations, mais de manière importante de la chambre froide de la cuisine centrale pour un montant de quarante-sept mille euros et aussi de modifier le logiciel de gestion de livraison de repas, puisque la Ville reprends à son compte, c'est prévu la livraison concernant les CCAS. Donc, ça fait un montant d'un total de cinquante et un mille euros, qui seront couvert par des ventes de différents matériels et nous passeront un emprunt complémentaire sur ce budget annexe de trente-neuf mille neuf cent vingt-cinq euros. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. Merci, Monsieur DIAZ. »

Adoptée par 25 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

3 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 06 :

6. "Convention Messieurs de Sambucy, Office de Tourisme Millau Grands Causses et Millau Ville d'Art et d'Histoire"

« Oui, bonsoir, enfin rebonsoir. Donc, il s'agit du renouvellement de la convention entre Messieurs de SAMBUCY, l'Office du Tourisme Millau Grands Causses et Millau Ville d'Art et d'Histoire pour donc le renouvellement de cette convention qui nous lie depuis trois ans maintenant pour les visites qui sont organisées à l'Hôtel de SAMBUCY, donc les visites de la cour et des jardins et visites de l'intérieur.

Donc il y a trois ans la famille de SAMBUCY, nous a sollicité pour l'organisation de ces visites, puisque ça leur permettait notamment d'être exonéré des droits de succession à l'époque et puis ça donne maintenant la possibilité aussi de percevoir des subventions pour l'entretien de ce monument historique et magnifique pour ceux qui le connaissent et donc cette délibération a pour objet de représenter cette convention qui est très peu modifiée. Elle est modifiée à la marge sur les circuits de visites, après on reste à peu près dans les mêmes dispositifs que ceux qui existaient avant avec les onze articles que vous retrouvez donc dans la convention. C'est un partenariat, dont on se réjouit, avec la famille de SAMBUCY, on est dans une relation de confiance qui fait que les visites se passent bien, menées donc par une guide de l'Office de Tourisme Millau Grands Causses, avec l'intervention pour le côté scientifique de notre animatrice du Patrimoine dans le cadre du Label Ville d'Art et d'Histoire.

Donc il y a cinquante-deux visites qui sont prévues pour la cour et les jardins avec quarante personnes à chaque fois, puisque le public est limité à chaque fois.

Et puis des visites de l'intérieur avec les décors magnifiques des différentes salles qu'on voit à l'étage, avec là seulement douze personnes par visites, puisqu'il y a des impératifs au niveau notamment du plancher qui ne résisterait pas à plus de personnes. Donc pour préserver ce joyau du patrimoine Millavois, il était donc nécessaire de renouveler cette convention et là il y aura vingt-quatre visites annuelles qui seront organisées et également la possibilité d'organiser des visites avec les scolaires sur réservation.

Et puis les propriétaires sont tout à fait disposés à mettre le lieu à disposition pour des manifestations exceptionnelles et ils ont accepté, cet hiver notamment, qu'on termine « *La balade aux lampions du Festival Bonheurs d'Hiver* » dans la cour de l'Hôtel, ce qui a offert un cadre assez magique pour cette évènement.

Voilà, donc après avis favorable de la Commission Culture du 27 avril 2018, il vous est proposé :

- D'approuver les termes de la convention ci-jointe à intervenir entre Messieurs de SAMBUCY, l'Office du Tourisme Millau Grands Causses et la ville de Millau
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention et tout autre avenant ou document en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 07 :

7. " « Les Échappées du théâtre – saison 2018 - 2019 » - Convention de partenariat avec les communes ou associations partenaires"

« Voilà, donc les « Échappées », il s'agit des conventions que nous passons tous les ans entre les communes partenaires, communes et associations ou syndicats mixtes partenaires des « Échappées » et de la ville de Millau par l'intermédiaire du Théâtre de la Maison du Peuple, donc qui programme dans ses murs comme vous le savez dans le cadre de sa saison et puis également hors les murs depuis la rénovation du lieu avec au départ moins de dates proposées depuis la saison 15 – 16.

Ces programmations décentralisées ont pris le nom des « Échappées » et depuis quatre saisons vingt-cinq communes différentes ont participé à ces « Échappées » et donc bénéficié de ce dispositif qui leur permet d'accueillir des spectacles professionnels à des tarifs, comme vous pouvez le voir dans chaque convention qui lie donc le Théâtre de la Maison du Peuple et les communes partenaires, avec des tarifs tout à fait intéressants par rapport au prix du spectacle.

Donc ce dispositif est aidé par le Département, la Région, l'État et l'Europe par l'intermédiaire du Parc Régional des Grands Causses et depuis l'an dernier donc le Parc Régional des Grands Causses soutient l'évènement par l'intermédiaire de ce fonds Européen et il permet de proposer une part fixe aux communes. Avant c'était ajusté en fonction des entrées, là maintenant les communes peuvent délibérer dans leur Conseil municipal sur une part fixe et sur le montant exact du coût du spectacle.

Donc cette année on a dix communes qui vont participer aux « Échappées » :

- Arviou par l'intermédiaire du syndicat mixte Lézou ;
- Compeyre ;
- Le Truel.

Donc Compeyre et Le Truel se sont deux nouvelles communes qui participent cette année.

- Creissels ;
- Saint-Georges de Luzençon ;
- Roquefort ;
- Saint-Affrique ;
- Séverac d'Aveyron ;
- Salles-Curan ;
- Et Vezins par l'intermédiaire aussi du syndicat mixte Lézou.

Voilà, vous avez tous les détails de chaque convention qui sont annexées à la délibération. Voilà, je n'ai pas tellement plus à dire. Si vous avez des questions ? »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, avez-vous des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 08 :

8. "Avenants aux conventions de partenariat avec la maison des Jeunes et de la Culture"

« Là aussi il s'agit donc d'un avenant aux conventions que nous avons présentées l'an dernier. Donc conventions de partenariat avec la Maison des Jeunes et de la Culture, puisque tous les ans il convient de passer un avenant en fonction..., pour préciser les montants des subventions qui sont attribuées par la Ville conformément au principe d'annualités budgétaires.

Donc pour cette année et considérant ce qui a été voté au budget primitif 2018, les subventions qui sont attribuées à la MJC sont donc de :

- Quatre-vingt-un mille euros au titre du soutien aux activités de la MJC, ce qui correspond à soixante-huit mille cent quatre-vingt euros au titre des actions de la MJC ;
- Sept mille six cent vingt euros au titre des animations du Carnaval de la Ville ;
- Et cinq mille euros pour l'animateur Cyber Jeune ;
- Et puis quatre-vingt mille euros au titre des missions de gestion qui ont été confiées depuis de nombreuses années à la MJC, qui gère donc l'accueil du CREA.

Et il n'y a pas de modification particulière après dans les avenants qui sont présentés. Donc il y a une petite augmentation de subvention cette année. De plus 1,5 %, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 09 :

9. "Subvention exceptionnelle accordée à l'association ASSOSOÏ pour l'organisation de concerts"

« Donc ça aussi c'est une délibération que j'ai déjà eu l'occasion de présenter les années précédentes qui permet d'aider certaines associations pour la programmation ponctuelle de concert de musiques actuelles, puisque la Ville porte un projet en faveur des musiques actuelles. Et ce sera le cas notamment dans le prochain silex et donc pour cette ligne que nous gardons, nous permet d'aider ponctuellement, notamment pour aider les associations dans l'organisation de ces concerts sur les moyens techniques de sonorisation, qui sont souvent importants. Et donc là, nous vous proposons d'aider l'ASSOSOÏ sur deux concerts :

- Un, suite à une résidence artistique qui a eu lieu à Millau et une sortie de résidence pour le groupe Projet NEWTON, qui a lieu du 28 mars au 30 mars 2018 à la salle René Rieu ;
- Et un concert de musique actuelle qui sera organisé le 10 novembre là-aussi à la salle René Rieu.

Voilà, le budget prévisionnel pour les deux concerts est de dix mille euros et nous vous proposons :

- D'accorder une subvention à titre exceptionnel d'un montant de mille euros pour l'organisation de ces deux concerts. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, s'il n'y a pas de question, donc je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 10 :

10. "Demande de subventions pour les manifestations culturelles dans l'espace public en 2018"

« Alors, là-aussi c'est une délibération que nous vous présentons depuis plusieurs années et qui concerne donc la recherche de subventions pour l'organisation du « *Festival Bonheurs d'hiver* dont nous souhaitons poursuivre le développement, notamment pour le « *Festival Bonheurs d'hiver 2018* », afin de continuer à faire de Millau une destination attractive au moment des fêtes de fin d'année, avec les propositions qui viendront compléter et renouveler ce qui a été proposé pour Noël 2017 avec notamment la « *Grande Parade* », vous avez quelques images.

Voilà, le « *mapping* » aussi qui a bien fonctionné et que nous souhaitons renouveler cette année et puis les proposition d'ateliers créatifs, de spectacles de rue qui fonctionnent bien pendant trois semaines, donc on a commencé à bien travaillé sur l'organisation de cette nouvelle édition et il convient donc de solliciter le plus d'aides possible pour voilà si on souhaite développer cet événement, il convient donc de solliciter un maximum d'aides financières pour l'organisation de cet événement et notamment auprès du Département qui l'an dernier nous a aidé à hauteur de quinze mille euros, alors qu'il nous aidé à hauteur de douze mille euros les années précédentes. On espère qu'il en sera de même cette année. Voilà, pour donner toujours autant d'ampleur au « *Festival Bonheurs d'hiver* ».

Le Département nous aide surtout sur la part artistique, on rend vraiment un compte-rendu détaillé avec les compagnies accueillies, les artistes accueillis et sur ce volet-là surtout qu'ils viennent aider le *Festival*. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. Merci, Madame ORCEL. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 11 :

11. "Partenariat Association Millau Capitale du Sport"

« Oui, alors une convention de partenariat avec l'association « *Millau Capitale du Sport* », convention que l'on passe régulièrement tous les deux ans, il s'agit juste de mettre à disposition les ETAPS de la Ville et puis bien sûr du matériel pour permettre de mettre en place les stages.

Les quatre semaines de stages qui ont lieu pendant l'été, stages qui sont ouverts aux enfants de la Ville, voilà. On ne va pas en dire plus, on en a longuement parlé l'an dernier puisque c'était une date anniversaire. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 12 :

12. "Convention de partenariat Ville / Comité d'Organisation des Natural Games – « Natural Games 2018 »"

« Convention de partenariat avec les NG 2018, alors cette convention est un peu particulière dans la mesure où il y a des changements effectivement, vous n'êtes pas sans savoir les difficultés qu'ont les NG, donc à subvenir à leur fonctionnement, à leurs besoins de fonctionnement, donc il y a des modifications.

Sur l'aide indirecte, il n'y en a pas, on est toujours à soixante-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-neuf euros.

Par contre sur l'aide directe effectivement par rapport à 2017, on a une augmentation de trois mille euros exactement, parce qu'en 2017 il y avait la date anniversaire, donc nous avons treize mille cinq cents d'aide directe en 2017, plus cinq mille euros de paiements sur facture, parce que c'était une date anniversaire et là on a une subvention directe qui est augmentée à vingt-un mille cinq cents euros, voilà, dans le but d'accompagner au mieux cette manifestation que l'on espère voir se pérenniser et durer dans le temps. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 13 :

13. "Participation Ville / Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Aveyron. Accueil des primaires au stade d'eaux vives"

« Oui, alors donc on passe cette convention parce qu'on veut amener les enfants des écoles primaires vers le stade d'eaux-vives pour les sensibiliser donc un petit peu à la pratique bien sûr, puisque l'idée vient aussi du responsable du stade d'eaux-vives, qui est un kayakiste, bien entendu, mais aussi pour les sensibiliser à la découverte du milieu, du milieu naturel, je pense que c'est important et puis on peut même parler d'accès à la culture de l'eau.

Donc voilà il faut absolument qu'on conventionne avec les services Départementaux de l'Éducation Nationale, tout simplement. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question, donc je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 14 :

14. "Opération « J'apprends à nager »"

« Oui. Alors l'opération « *J'apprends à nager* », c'est une opération qui est lancée au départ par les Ministères, c'est son Nième nom, tout simplement cette opération bien sûr dans toutes les structures qui officient dans les piscines, les parcs aquatiques et autres..., elle doit être mise en place. Donc, là tout simplement c'est une opération qui est mise en place et par la Ville et par le SOM Natation aussi. Donc c'est un plan prioritaire interministériel voilà, que nous devons absolument mettre en place.

Alors, il y a dans cette opération « *J'apprends à nager* » :

- La première chose bien sûr, c'est éviter les noyades et les drames, que l'on connaît chaque année, je suis bien placé pour vous en parler, puisqu'on a régulièrement sur le territoire français et même Occitan, des noyades d'enfants qui malheureusement sortent du primaire et qui ne savent toujours pas nager et au moment où ils commencent à devenir un peu virulents, partir avec des copains et rentrer dans l'adolescence, l'âge bête et bien on a des noyades qui..., parce que ce plan « *J'apprends à nager* », appelez-le comme vous voulez n'est pas mis en place partout et pour le coup nous, la Ville, on fait tout pour que ce plan soit développé et le SOM Natation aussi, voilà c'est vraiment un souhait important de l'ensemble des partenaires qui se trouvent au stade, à la piscine municipale. Voilà.
- Après, réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive ;
- Réduire le déficit du savoir nager ;
- Dispenser un savoir nager, comme c'est marqué là, sécuritaire et écarter les risques de noyade ;
- Favoriser l'accès à toutes les pratiques aquatiques et nautiques en toute sécurité. Effectivement c'est un fait notamment la dernière partie, c'est parce qu'à Millau on a quand même 96 % des enfants qui sortent du primaire, qui savent nager. Ce qui est assez exceptionnel. On en a parlé quand Madame la Ministre est venue sous couverts de Monsieur le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale qui connaît ces chiffres puisqu'on les lui communique régulièrement. C'est parce que donc nous avons 96 % des enfants qui savent nager que nous pouvons les amener sur cycle 3 de l'apprentissage à la nage vers le stade d'eaux-vives, voilà. Et d'ailleurs les 4 % qui ne savent pas nager c'est souvent parce qu'ils n'ont pas fait leur scolarité primaire à Millau. Donc je me félicite du travail qui est fait et par les ETAPS, et par, donc qui sont BESAN ou diplômé, et par là-aussi bien sûr le SOM Natation et les différents clubs de nage qui officient à la piscine municipale. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Oui, moi je trouve ça très bien, quoi ! Mais je voudrais savoir quel est le revirement de la Ville par rapport à cette situation-là ? Qu'est-ce qui a fait, que ça à changer, puisqu'à l'origine du projet en 2015, vous vous y étiez opposés. »

Monsieur RICHARD

« Alors, on n'était pas opposé au projet. C'est un projet interministériel, donc on était pour.

Par contre le SOM Natation avait demandé des créneaux pour mettre en place le « *J'apprends à nager* » effectivement et à un moment donné on s'est retrouvé un peu coincé au niveau des créneaux parce qu'il fallait les ouvrir au public. Alors on a attendu une saison pour voir quel était le taux d'occupation des bassins et on a dit la saison d'après : « On mets en place parce que le taux d'occupation des bassins par le public et donc par les Millavois n'est pas assez important » Et on a dit à Vincent THOMAS, Directeur du SOM Natation : « Là c'est bon on peut y aller et vous pouvez mettre en place vous aussi la partie « *J'apprends à nager* », voilà ».

Mais au départ cette partie-là, c'est une partie qui est normalement plus réservée aux services qui interagissent donc avec les Ministères, à savoir les écoles, la piscine municipale, donc plutôt la partie collectivité territoriale, plus que le SOM Natation. Maintenant le SOM Natation est venu sur ce créneau-là, effectivement et donc depuis 2016, c'est en place et là on appui pour ça se développe, oui il n'y a pas de souci. Mais il a quand même fallu voir parce qu'on aurait eu aussi non, en bloquant le bassin sur les créneaux que demandait le SOM Natation en 2015, on empêchait bien sûr le public d'arriver et comme on a changé d'horaire d'ouverture donc depuis 2016, on a pu permettre au SOM Natation de disposer d'un créneau pour justement mettre en place aux aussi une opération sur le plan « *J'apprends à nager* », qui est un plan interministériel, voilà. »

Monsieur CHIOTTI

« Oui, tu me vois sourire ! Tu as compris un peu mon raisonnement, quoi ! »

Monsieur RICHARD

« Oui, parce que... »

Monsieur CHIOTTI

« 2015, ils étaient aux Charmettes. En 2016, ils n'ont pas eu de créneaux. En 2017, on leur donne que le matin parce qu'il n'y a pas de place et cette année vous les faites dans l'après-midi. Donc, bon je trouve ça, que ça a une bonne évolution, c'est pour ça que je suis super content que ça se passe quoi ! Voilà, c'est tout, ma réflexion, elle était juste là quoi ! »

Monsieur RICHARD

« Oui, on avait eu cette discussion sur l'occupation des bassins et effectivement, nous il faut d'abord qu'on regarde, c'est comme la piste d'athlétisme, c'est le même principe, le public veut des heures d'ouverture, mais à un moment donné quand il y a deux types qui tournent à l'heure ou 1,8 on dit : « Ben, on ferme tel jour ! » Et puis là, il y a toujours ces deux types-là qui disent : « Mais, je ne peux plus courir ! » « Ben, non ! » Non, mais à un moment donné ça coûte trop cher, donc il faut trouver le bon compromis entre :

- J'ouvre au public, mais je privatise presque parce qu'il n'y a personne ;
- Et j'ouvre au public parce que vraiment le grand public en a besoin et il y a du monde qui demande, voilà.

Donc c'était un peu le cas, donc je préfère à chaque fois avoir un peu de reclus pour donc là c'est pour le coup, c'est pendant la saison d'été, donc avoir un peu de recul pour affirmer les choses et dire au Directeur avec qui je travaille très régulièrement, puisque je l'ai encore eu au téléphone ce matin et hier et donc oui, je préfère avoir du recul, plutôt que de dire : « Eh ben là on ferme pour le public et on met pour le SOM Natation ». Non, on cherche les bons compromis et ce n'est pas évident parce que j'ai dans le sac l'ensemble des créneaux du SOM Natation et si je le découvre-là, vous verrez qu'il y a de la couleur partout, voilà, partout sauf à un moment donné on a une demi-heure de battement tous les jours, c'est entre les 7 heures du matin et 21 heures 30, voir des fois ça déborde un peu 22 heures, il n'y a pas de créneau possible, voilà donc au tant prendre du recul et prévenir. « *Il vaut mieux prévenir que guérir* ». »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc approuvée. Merci. Merci, Monsieur RICHARD. »

Adoptée à l'unanimité

Madame AYOT quitte la salle à 19 h 45

Madame SUDRES BALTRONS rapporte la délibération n° 15 :

15. "Organisation de la semaine scolaire – rentrée 2018 - 2019"

« Bien, bonsoir. Donc le décret qui est paru au Journal Officiel le 28 juin 2017, a permis aux communes de repasser à la semaine à quatre jours. Donc, aujourd'hui si vous voulez l'idée, c'est de vous présenter pendant cette délibération ce qui a été le fruit d'un grand travail à la demande de Monsieur le Maire, de concertation puisque vous vous souvenez l'an passé en juin, en fin d'année, 27 juin c'était très tard dans l'année scolaire, on a pris la décision d'être sage, de ne pas passer à quatre jours ou enfin on n'a pas eu le temps de concerter. Donc on s'est donné du temps cette année pour faire les choses en concertation avec les Directeurs d'écoles, avec les Enseignants, avec les parents, avec les personnes qui travaillent dans les écoles pour essayer de prendre les décisions les plus respectueuses possible pour les personnes qui sont concernées. Voilà.

Donc après une large enquête que nous avons fait passer dans les écoles, il y a 59 % des familles qui étaient favorable au passage à quatre jours, 76 % des enseignants étaient favorable et le personnel qui intervient dans les écoles à 67 %, voilà.

Une fois que nous avons donc acté qu'à la rentrée 2018 nous passerons à quatre jours, il a fallu donc, nous avons décidé de concerter les Conseils d'école pour savoir quels horaires nous allons mettre en place donc là pareil, Monsieur le Maire a fait deux propositions, toujours dans un désir de rendre un meilleur service, donc c'était soit :

- 9 h midi, 2 h - 17 h ;
- Soit 8 et demi midi, 14 h - 16 h 30.

Là aussi les Conseils d'école, donc se sont prononcés et ont décidé un horaire suivant 8 h 30 midi, 14h – 16 h 30. Voilà.

Donc suite à ces décisions-là, nous avons donc décidé de mettre en place toujours en concertation avec un Comité de pilotage dans le cadre du PEDT les temps périscolaires suivants :

- Donc, en fin de journée à 4 h et demi les écoles élémentaires pourront bénéficier deux soirs par semaine d'études surveillées sans aucune condition, je veux dire, ouverte à tous les enfants ;
- Les deux autres soirs, là ils pourront bénéficier d'une garderie, je n'aime pas trop le mot « garderie », parce qu'on va mettre en place des choses sympathiques autour notamment de notre « *Label Vivez Bougez* », qui sera, donc si voulez ces garderies, si vous voulez, elles seront encadrées par nos ETAPS, donc ça ne sera pas de la garderie pure, quoi d'ailleurs il y aura des belles choses autour de l'animation, quand même. Donc par contre ces garderies améliorées, si vous permettez que je les appelle comme ça ? Donc elles seront juste à destination des enfants, dont les deux parents travaillent, ça c'est pour l'élémentaire ;
- Et pour les écoles maternelles, donc nous proposons quatre soirs par semaine, puisqu'ils n'ont pas d'études, de la garderie, là par contre du coup toute basique, qui sera faite par nos ATSEM, là-aussi réservée aux enfants dont les parents, les deux parents travaillent, voilà.

Donc aujourd'hui, ce qu'il vous est demandé c'est :

- D'approuver ce qu'on appelle les POTS, les Projets d'Organisation du Temps Scolaire, que vous avez donc en annexe ;
- C'est d'approuver l'organisation des temps périscolaires que je viens de vous citer ;
- C'est d'autoriser Monsieur le Maire donc à procéder à la prise en charge des interventions, parce que peut-être que parfois nous aurons des bénévoles qui interviendront dans les écoles à 4 heures et demi sur les temps de garderie. Mais il se peut que, si le budget nous le permet que, nous mettions parfois en place des animations faites par des associations ou des intervenants extérieurs. Nous restons sur la même base tarifaire que nous avons fixée précédemment. Donc là, il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire donc de rester sur cette base tarifaire en cas de prise en charge, là du conditionnel, donc à hauteur de vingt-six euros de l'heure ;
- Et enfin donc d'approuver le PEDT à venir, puisque c'est un document qui existe déjà, c'est un document qui est notre Bible, il existe déjà, mais bien sûr, on va devoir le retravailler juste au niveau de ces nouveaux horaires, voilà.

Je vois Madame Lacan, j'en profite pour dire : « Bien entendu le relais sera pris le mercredi désormais dans les Centres de Loisirs ». Mais elle vous en parlera tout à l'heure, je pense. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Bonsoir à tous. Juste une petite explication de vote. Vous dire que nous allons voter « contre cette délibération » parce que nous aurions souhaité donner un peu plus de temps à cette réforme pour pouvoir l'évaluer concrètement et on en avait déjà parlé, ce n'est pas une surprise notre position sur ce sujet. C'est vrai que la semaine à quatre jours et demi unanimement par les chronobiologistes semblait aller dans le bon sens, en tout cas pour les rythmes d'apprentissage de nos enfants. Là on voit bien que la majorité des parents, des enseignants, des personnels n'ont pas fait ce choix-là. Mais

on aurait souhaité en fait laisser un peu le temps à l'expérimentation avant vraiment de demander aux populations de se positionner avec des retours sur les biens faits de cette réforme à quatre jours et demi, voilà là on revient en arrière donc on votera contre. »

Monsieur le Maire

« Monsieur FABRE ? »

Monsieur FABRE

« Je suis obligé de réagir puisque j'ai vécu lors de la dernière année de mandat cette réforme, qui malheureusement avait été présentée de la pire des façons par le Ministre de l'époque, Monsieur Vincent PEILLON. S'il avait voulu nous dégoûter des rythmes scolaires, il ne se serait pas pris autrement.

Bon, il a fallu travailler pour convaincre et surtout convaincre la communauté éducative et j'inclus les parents dans cette communauté, que là il s'agissait de prendre une décision concernant les élèves. Les biens faits de l'élève. Tout ça on en a déjà parlé, donc je vais faire court. Il avait été souligné, observé, montré, prouvé par tous les spécialistes des rythmes de l'enfant, enfin on ne va pas revenir là-dessus. Finalement c'est un débat entre l'intérêt de l'enfant et l'intérêt des familles ou des enseignants, qui sont ravis de ne pas travailler le mercredi après-midi, certains. Et aussi il faut bien le dire des Collectivités, qui par cette décision, que je respecte, il y a eu un vote évidemment, je respecte pleinement ce vote, ce référendum, donc je prends acte évidemment de cette décision. J'aurai préféré peut-être de votre part qu'il y ait un effort pédagogique pour convaincre à nouveau, continuer de convaincre de l'intérêt pour les enfants, puisqu'il me semble que quand on est particulièrement élu à l'éducation, on n'est pas obligé d'accepter de façon mécanique toutes les décisions ministérielles, mais s'agissant d'une décision, encore une fois, le plus maladroitement présentée par le Ministre de l'époque, puisque finalement c'est devenu un débat national qui a écoeuré tout le monde. Je trouve que c'est un gâchis pour les élèves, encore une fois, et je voterai « contre » aussi pour une autre raison, au passage d'ailleurs, bon ça fait un peu sourire quand même, quand vous parlez de plébiscite, bon 59 % des familles ça ne me semble pas être un vrai plébiscite, en tout cas POUTINE ne serait pas d'accord !

Par rapport au..., juste une remarque pour terminer, les vingt-six euros de l'heure, peut-être qu'il faudrait songer, peut-être à les augmenter, parce que je crois que ça très longtemps que c'est payer vingt-six euros de l'heure. On pourrait faire un petit effort sur le paiement de ces heures

Et je regrette surtout que, et c'est pour ça aussi que je voterai contre, que les études surveillées n'est pas..., que vous n'avez pas profité justement pour élargir les études surveillées à quatre jours, voilà ça c'est vraiment dommage, parce que surtout qu'aujourd'hui le Ministre actuel développe le projet qui s'intitule : « *Devoirs faits* » dans les collèges, dans tous les collèges de France et donc moi j'aurai préféré que justement, au moins vous étendiez les études surveillées à quatre jours par semaine, puisque vous parlez d'égalité, d'intérêt de l'enfants etc. et tout le monde en parle, mais bien sûr personne ne peut être contre. Voilà, je regrette ça, d'autant que la Collectivité par cette mesure réalise des économies quand même très importantes, vous auriez pu consacrer une partie de ces économies à financer des études surveillées chaque soir, voilà. »

Monsieur le Maire

« Je vais bien évidemment laisser Madame SUDRES-BALTRONS vous répondre, mais juste deux petits éléments :

- Quand vous dites faire preuve de pédagogie. De façon très objective, la situation n'était pas forcément la même au moment du lancement de l'opération où il avait une décision d'État, qui imposait le dispositif, donc j'allais dire, qu'on soit d'accord ou pas d'accord, on était obligé de mettre en application. Bon après effectivement, il fallait l'expliquer, mais c'était une décision. Là, on est dans la situation inverse où effectivement c'est un choix, moi je suis d'accord, le gouvernement a dit : « Faites ce que vous voulez. Soit vous gardez le dispositif à quatre jours et demi, soit vous passez à quatre jours. Vous faites ce que vous voulez ». Et j'allais dire presque, il aurait fallu que nous arrivions à convaincre, mais Madame BALTRONS évoquera certainement plus longuement que moi, convaincre la communauté éducative comme vous l'appelez du dispositif, et à un moment donné, quand on l'a vu, on le voit dans les résultats de la consultation, la communauté pédagogique ait été majoritairement pour un retour à la semaine des quatre jours, enfin je vais dire, au bout d'un moment notre pouvoir de persuasion a ses limites vis-à-vis de la communauté, donc ça c'est le premier point, mais en toute..., je comprends votre propos ;
- Le deuxième élément sur les études surveillées, alors oui on peut dire : « Il faut plus d'études surveillées. » La difficulté que nous avons aujourd'hui c'est d'organiser ces études surveillées et vous savez très bien que les enseignants n'assurent plus les études surveillées et que malgré tous les efforts qui ont été les nôtres, malgré tous les dispositifs que nous avons tentés de mettre en place pour avoir de vrais études surveillées, parce qu'il ne s'agit pas d'appeler ces études surveillées de la garderie déguisée, de vrais études surveillées dans le souci de l'accompagnement de l'élève, de l'accompagnement aux devoirs, même si la consigne est de plus en plus affirmée de ne plus donner de devoirs aux enfants, donc mais..., ou du rattrapage, on aurait pu imaginer d'autres formules. C'est un peu compliqué dans la mesure où, et encore une fois, ce n'est pas de la part de l'élu en charge ou du service de s'interroger, de tenter de trouver des solutions. On ne trouve pas la solution idéale aujourd'hui pour encadrer les études surveillées. On a essayé avec des étudiants. On a essayé avec des séniors. On a

essayé avec des gens qui sont en capacité d'amener cet accompagnement, ça n'a pas été jusqu'à présent conclu par des effets positifs.

Madame SUDRES-BALTRONS ? »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Je pense que vous avez tout dit Monsieur le Maire, si pour rester sur les études surveillées, là je crois qu'il y a effectivement deux problématiques :

- C'est la problématique RH, on a vraiment beaucoup de mal aux ressources humaines, on a vraiment beaucoup de mal à recruter. Donc on est..., voilà on est coincé quoi, donc si on passe à quatre études par semaine, on n'aura pas l'effectif en face pour pouvoir faire les surveillances ;
- Et puis ensuite moi je me suis longuement appuyée sur notre inspectrice, Madame LALANNE, donc de l'Éducation Nationale, la circo., qui insistait sur justement ces deux temps d'étude et pas plus parce que pour elle, il était important de faire entendre aux enseignants de ne plus, pas ou très peu, pour éviter la polémique, donner des devoirs aux enfants le soir, puisque c'est quand même une commande forte et donc elle s'est dit : « Une mise en place avec les temps d'activités périscolaires, quand à l'époque quand on a mis les quatre jours et demi en place et ça a fonctionné, ça a réussi à fonctionner comme ça avec d'ailleurs des études semaine, donc restons-en là. » J'avoue que j'ai écoutai le conseil de Madame LALANNE, voilà.

Après pour le reste, Monsieur FABRE, comme vous l'avez dit si bien tout à l'heure, on ne va pas refaire le débat parce que là je le signe dans deux ans, peut-être qu'il manque du temps pour savoir si cette réforme, elle aurait été bonne pour les enfants, enfin, aujourd'hui c'est vrai que ça a été un sacré cafouillage, appelons « *un chat un chat* ». Les enfants, je pense, sont plus fatigués que ce qu'ils étaient c'est un gros constat. Maintenant, peut être que le rythme *douce manette* se serait installé si on avait insisté, enfin voilà, ça c'est le grand questionnement. Mais bon, aujourd'hui voilà, on a insisté sur :

- On va concerter l'ensemble des parents, des enseignants ;
- Et on va écouter, parce qu'on n'avait pas la science infuse, là du coup pour ça. »

Monsieur le Maire

« Merci pour ces précisions. Y a-t-il d'autres questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Donc elle est adoptée. Merci. »

***Adoptée par 27 voix pour
6 voix contre***

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE,
Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)*

Madame SUDRES BALTRONS rapporte la délibération n° 16 :

16. "Restauration Municipale : convention entre la Ville et l'Association de Loisirs : 1, 2, 3 Soleil pour la fourniture de repas"

« D'ailleurs les deux délibérations qui suivent la 16 et la 17, elles se ressemblent. Il y en a une qui s'adresse à l'association 1, 2, 3 Soleil, qui est un centre de loisirs de Rivière et l'autre qui s'adresse à la commune de la Cresse pour son école, voilà.

Donc, c'est quelque chose qui, c'est un exercice auquel vous êtes habitué, je le redis mais c'est important de l'entendre, la cuisine, aujourd'hui, centrale fabrique à peu près mille cent cinquante repas par jour et avec sa capacité de frappe, avec son personnel, est capable d'en préparer finalement au même coût, sans augmenter le personnel, sans augmenter les frais de fonctionnement au moins cent cinquante de plus. Donc, on se dit : « Si on arrive à développer davantage nos repas, eh bien ça fera rentrer un petit peu plus de recettes. »

Voilà, l'association donc 1, 2, 3 Soleil était venue nous voir lors des portes ouvertes et a été séduite par ce qui se faisait à la cuisine centrale et a souhaité que nous lui propositions donc que nous fournissions les repas et que nous les livrions.

Donc si vous vous souvenez, nous avons voté les tarifs, donc je crois que c'était..., voilà en novembre 2017. Des tarifs, là qui s'appliquent aux Centres de Loisirs extérieurs pour un montant de quatre euros zéro neuf hors taxe, donc voilà aujourd'hui ce que je vous demande :

- D'approuver la fourniture de ces repas à l'Association 1,2,3 Soleil ;
- D'approuver le tarif de quatre euros zéro neuf hors taxe, le tarif de quinze euros hors taxe, aussi de livraison par semaine. Tout ça jusqu'au 31 décembre 2018, puisque nous avons décidé à partir du 1^{er} janvier 2019 de mettre toutes ces conventions avec tous les partenaires, je ne sais pas si vous avez suivi le fil depuis le départ, mais on a pas mal, maintenant de partenaires et donc il bon là, qu'on se remette tous au même niveau de la durée des conventions. On va résigner avec tous nos partenaires au 1^{er} janvier et on terminera au 31 décembre, parce que là on a qui démarrent en octobre, en novembre, en juillet, enfin là on fait arrêter tout le monde au 31 décembre de manière à pouvoir conventionner avec tous nos partenaires au 1^{er} janvier 2019, voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Oui, moi je suis un peu surpris par ces délibérations, je vais mettre celle-là, enfin la suivante dans le même panier. Après Aguessac, après... bientôt on va fournir toute la Région, ou presque, c'est moi la question que je me pose, c'est par rapport au domaine concurrentiel. Qui leur fournissait les repas précédents ? C'est-à-dire il y a quelque part une cuisine, deux cuisines qui vont fermer. Celles qui fournissaient à Rivière et qui fournissaient à la Cresse et là je trouve qu'on se trouve dans un domaine concurrentiel. Alors, je ne sais pas au niveau légalité jusqu'au où on peut aller ? Et c'est peut-être l'occasion d'enfin comme on vous en avait parlé de la faire glisser vers la Communauté. Si on doit fournir toutes les écoles, toutes les organismes de la Communauté, passons-là à la Communauté cette cuisine. Michel DURAND, vous parlera ensuite des tarifs, mais bon là, dans l'état actuel on risque de se faire taper sur les doigts par les gens à qui on enlève les repas, parce que quelqu'un les faisait avant. »

Monsieur le Maire

« Est-ce que tu réponds sur l'antériorité des repas, où... ? »

Monsieur DIAZ

« On est tous des défenseurs de l'économie de marché ! »

Monsieur le Maire

« Tu réponds sur l'antériorité des repas, des fournisseurs de repas ? Tu as des infos. Ou pas ? »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Pas, franchement non ! Je n'ai pas le nom, je n'aurai pas... Je ne sais pas avec quelles entreprises les... que ce soit l'association 1, 2, 3 Soleil ou l'école, je ne sais pas avec qui ils travaillaient, à ma..., il me semble qu'il... »

Monsieur ALIBERT

« 1, 2, 3 Soleil, c'est la maison de Retraite qui fournissait les repas. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« C'était la maison de Retraite, oui. Et je crois qu'il y avait aussi une entreprise de la Primaube, enfin bon, pour un autre de nos... C'était peut-être pour la Cresse. Donc du coup, quoi vous répondre Monsieur ALIBERT ? Si ce n'est que la Mairie de la Cresse a pris la décision de nous faire fabriquer ses repas, j'ai envie de dire : « C'est ça, aujourd'hui c'est ça responsabilité à elle de ... » C'est comme nous quand on prend la décision d'acheter ou de consommer, ou de..., on passe des marchés, on demande trois devis, voilà du coup, c'était bien à la Cresse de... Je renvoie presque la responsabilité à la Cresse là du coup.

Je ne peux pas vous répondre plus. Je pense qu'il y a un texte de Loi, alors là je m'adresse à note DGS, s'il peut nous ressortir à l'occasion je vous le transmettrai, mais je crois qu'il y a un texte de Loi qui nous autorise à certain nombre de distribution de repas, donc on ne l'a pas dépassé, ça c'est évident, voilà. »

Monsieur le Maire

« Ensuite sur votre question de la perspective communautaire, on est bien d'accord sur le sujet, on l'a déjà évoqué, c'est-à-dire : « Est-ce qu'à un moment donné, c'est peut-être un équipement qui doit avoir une vocation communautaire ? » Alors on a déjà émis les idées, après le travail communautaire est encore long pour arriver à avoir un équipement communautaire. Mais en tout cas, on partage bien cet avis de l'intérêt communautaire de l'équipement. Donc, Monsieur FABRE et après Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur FABRE

« Juste une précision, je crois savoir que les repas de la Cresse et de Rivière proviennent d'une ville autour de Decazeville, donc cent vingt kilomètres tous les jours pour nourrir quelques enfants de la vallée, voilà, donc au niveau bilan carbone, Monsieur ALIBERT, je pense sera tout à fait d'accord pour se réjouir de cette nouvelle organisation et évidemment je m'en réjoui puisque ça va dans le sens de ce que nous évoquons à multiples reprises, la Communauté de Communes qui était l'idée initiale d'ailleurs de Monsieur GAYRAUD, je le rappelle ici. »

Monsieur le Maire

« C'est gentil d'avoir des références pareilles, Monsieur FABRE ! »

Monsieur DIAZ

« ??? Monsieur GAYRAUD ! »

Monsieur FABRE

« C'est Monsieur GODFRAIN, qui s'y est opposé, on est bien d'accord ! »

Monsieur le Maire

« Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Oui, ma seule question, moi c'est pour la différence de tarif une école et l'autre là enfin le Centre... »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Ah ! »

Monsieur CHIOTTI

« ... d'accueil et l'école, quatre, zéro neuf et un, quatre soixante-deux. Est-ce qu'est par rapport au nombre d'élève ? Est-ce que c'est par rapport enfin voilà ? »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Non, effectivement quand on a présenté la délibération, je ne sais pas si vous vous souvenez, on part d'un coût alimentaire, à ma souvenance qui doit être d'un euro quatre-vingt, je parle du coût alimentaire que ce soit à destination d'un enfant dans une école ou d'un enfant en centre de loisirs c'est le même. Après, je pense que la différence de tarifs que nous avons décidée à l'époque, elle était plus liée à l'approche d'une école et voilà, centre de loisirs, enfin je pense que c'était plus, ce n'est pas très joli ce terme, mais une approche un peu commerciale, du coup. Pour les écoles, on faisait une faveur que l'on n'accorde peut-être pas autant aux centres loisirs, mais ce n'est pas... Il n'y a pas... Ce n'est pas mathématique voilà, il n'y a pas de réponse. »

Monsieur le Maire

« Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« On va conclure, puisque... enfin je voulais intervenir sur la délibération suivante sur l'école de la Cresse, puisqu'on est dans le débat autant de faire de suite. Est-ce que vous allez revoir la convention avec l'école d'Aguessac ? Parce qu'à l'école de la Cresse, on a voté des tarifs... enfin vous avez dit que vous alliez revoir toutes les conventions. C'est vrai qu'on est à quatre quarante pour la Cresse et visiblement à quatre quarante pour les écoles qui se présenteront, si on les prend et je vous rappelle qu'Aguessac était à trois trente et qu'on leur faisait la livraison gratuite. Donc, j'espère... »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Non... »

Monsieur DURAND

« Ah ! Ce n'était pas précisé dans la convention. Oui. Je sais qu'on s'en est ému à cette époque, à l'époque, donc je pense, et donc la convention finissait en fin d'année scolaire, je suppose ? »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Juillet. »

Monsieur DURAND

« Oui, donc vous allez tout revoir ? »

Madame SUDRES-BALTRONS

« C'est ça ! »

Monsieur DURAND

« Très bien. Merci. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Donc, effectivement, merci Monsieur DURAND, de me permettre de revenir là-dessus du coup. Donc, oui c'était trois trente-cinq le repas et quinze euros aussi de forfait, pour Aguessac. Donc effectivement, là-aussi on ne va pas refaire le débat c'était en appel un petit peu, c'était pour répondre à une demande d'une commune qui nous avait, voilà, un petit peu, enfin qui nous avait sollicité, qui avait insisté pour que leurs enfants mangent sain, enfin bon. En tout cas aujourd'hui effectivement la convention avec Aguessac s'arrête en juillet et nous avons bien mis les choses au clair, il est bien évident que nous allons repartir sur une nouvelle convention au tarif que nous proposons à toutes les écoles extérieures, voilà. Et là-aussi nous allons reconventionner jusqu'à la fin de l'année 2018 et etc. voilà.

D'ailleurs, j'en profite pour dire que quand j'ai pris le poste à la cuisine, il y avait pleins de tarifs du coup, qui avaient été mis en place, en direction des écoles privées, en direction d'autres centres avec lesquels on travaillait et là du coup au moins le fait de mettre tout ça à plat, d'arrêter tout et de faire un zoom au 31 décembre, ça permettra vraiment d'être équitable avec tous nos partenaires. »

Monsieur le Maire

« Merci. Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Alors, justement le terme équitable me va très bien par rapport à l'intervention que souhaitais faire, parce que je trouve que ce n'est pas du tout équitable envers le contribuable et le parent d'élève Millavois. On l'avait déjà dit et donc là on le redit évidemment parce que ça continue, c'est toujours la même logique. Nos tarifs à nous parents Millavois vont d'un euro quatre-vingt à cinq euros quarante, sachant que dans le tarif à un euro quatre-vingt, je pense qu'il ne doit pas rester beaucoup de familles depuis la modification. Donc ce qui veut dire que pour au moins deux tranches, voire trois de Millavois, payent à la fois dans leurs impôts le coût de fonctionnement de la cuisine centrale et puis encore un coût supérieur aux écoles, aux centres de loisirs des villages de la Communauté de Communes, qui eux n'assument pas le coût de fonctionnement de cuisine centrale. Je trouve que c'est profondément injuste et c'est pourquoi nous voterons à nouveau contre cette délibération, comme nous l'avions fait pour Aguessac. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il d'autres interventions, Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Trois. Elle est donc adoptée. Merci. »

Adoptée par 24 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

3 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Madame SUDRES BALTRONS rapporte la délibération n° 17 :

17. "Restauration Municipale : convention entre la Ville et la Mairie de la Cresse pour la fourniture de repas"

Monsieur le Maire

« Donc, je passe la 17 directement au vote. Les interventions ont été faites pour la précédente. Donc la 17, y a-t-il des voix contre ? Six. Des abstentions ? Trois. Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. Merci Madame SUDRES-BALTRONS. »

Adoptée par 24 voix pour

6 voix contre

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

3 abstentions

(Philippe RAMONDENC, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Madame LACAN rapporte la délibération n° 18 :

18. "Conventions d'objectifs et de financement Ville / CAF (2018 -2021) Prestation de service – accueils de loisirs sans hébergement extrascolaire – Louis Bonniol. Prestation de service – accueils de loisirs sans hébergement périscolaire Louis Bonniol. Prestation de service – accueils de loisirs sans hébergement périscolaire – mercredi éveil sportif, aides spécifiques rythmes éducatifs ASRE"

« Bonsoir, donc cette délibération concerne le renouvellement des conventions d'objectifs et de financements qui lient la Ville, la CAF pour 2018 – 2021.

Elle concerne la prestation de service accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire, périscolaire donc Louis Bonniol. L'accueil de loisir sans hébergement périscolaire, « *Mercredi Éveil Sportif* » et les aides spécifiques rythmes éducatifs ASRE.

Considérant que dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la CAF de l'Aveyron contribue au développement et au fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) déclarés aux services départementaux de la jeunesse et des sports

Considérant que la Commune répond aux exigences de la Caisse d'Allocations Familiales, relatives à la qualité d'accueil et à la mise en place d'une tarification adaptée aux ressources des familles pour prétendre à percevoir la Prestation de Service Ordinaire (PSO) au travers des accueils de loisirs *Louis Bonniol* et « *Mercredi Éveil Sportif* » ;

Considérant que la Commune, répond aux exigences de la Caisse d'Allocations Familiales pour prétendre à l'Aide Spécifique aux Rythmes Éducatifs (ARSE) au travers des accueils de loisirs déclarés dans les neuf écoles publiques de la Ville ;

Considérant que la CAF de l'Aveyron propose quatre conventions d'objectifs et de financement concernant la prestation de service ordinaire des ALSH périscolaires et extrascolaires et l'Aide Spécifique des Rythmes Éducatifs pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021 ;

Considérant que les accueils du mercredi devraient évoluer en Accueil de Loisirs Sans Hébergement extrascolaires à compter de septembre 2018, les deux conventions de Prestation de Service Ordinaire pour Accueil de Loisirs Sans Hébergement périscolaire *Louis Bonniol* et « *Mercredi Éveil Sportif* » susvisées seront modifiées par avenants ;

Considérant que la convention d'objectifs et de financement ASRE deviendra caduque à la fin de l'année scolaire sachant que les TAP seront supprimés lors du retour à la semaine de quatre jours ;

Considérant les avis favorables des Commissions Jeunesse, Éducation et Sport du 3 mai 2018 :

Il vous est demandé donc :

- D'approuver les termes des conventions d'objectifs et de financement de la P.S.O, donc à intervenir avec la CAF pour le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et l'Aide Spécifique Rythmes Éducatifs, fixant les modalités d'intervention et de versements des prestations de service pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021 ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces en découlant et les avenants à intervenir. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame LACAN rapporte la délibération n° 19 :

19. "Accueil Collectif à Caractère Éducatif de Mineurs (ACCEM) – 8 / 12 ans convention Ville / MJC"

« Donc cette convention donc concerne le renouvellement de la convention qui lie la Ville à la MJC.

Donc vu la délibération du 27 septembre 2017 actant la reconduction du dispositif d'accueil à la MJC des enfants de 8 - 12 ans, les mercredis en demi-journée et les petites vacances scolaires, permettant la restauration au Foyer Capelle.

Considérant l'engagement de la Ville dans une politique jeunesse en faveur des enfants et des familles Millavoises ;

Considérant que le dispositif d'accueil de loisirs 8 - 12 ans mis en œuvre par la MJC, partenaire socio-éducatif sur la Ville, constitue un service et un accueil de qualité ;

Considérant le retour à la semaine scolaire de quatre jours, impactant l'accueil du mercredi avec une ouverture à la journée de l'accueil loisirs 8 -12 ans assuré par la MJC ;

Considérant que la Ville souhaite reconduire son soutien à la MJC à travers donc :

- Le versement d'une subvention de fonctionnement annuelle à hauteur de vingt-cinq mille euros pour 2018 ;
- La participation financière basée sur la fréquentation à compter du 3 septembre 2018 : une aide de cinq euros par demi-journée sans repas / enfant pour les mercredis et une aide de dix euros par journée / enfant les mercredis et les petites vacances, avec un plafond annuel du financement fixé à treize mille euros ;
- Le prix des repas est fixé à quatre euros zéro neuf hors taxe, voilà. Donc, ce coût pourra être revu en janvier 2019, donc la MJC en sera informée.

Après avis de la Commission Jeunesse en date du 3 mai 2018, il est demandé :

- D'approuver les termes de la convention ci-jointe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention Ville / MJC de Millau ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants financiers liés au vote du budget ou à une modification de tarifs ;
- De fixer les participations financières comme suit :
 - Une aide de cinq euros par demi-journée sans repas / enfant pour les mercredis ;
 - Une aide de dix euros par journée / enfant les mercredis et les petites vacances ;
 - Avec un plafond annuel du financement fixé à treize mille euros. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci, Madame LACAN. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 20 :

20. "Information du Conseil Municipal sur les acquisitions déléguées ou faites par la Ville par exercice du droit de préemption"

« Cette délibération a pour but de vous présenter les DIA, les listings des DIA, qui ont été signés depuis le dernier Conseil municipal. Alors, je vous ferai grâce, je ne vais pas toutes vous les citer, il y en a à peu près plus d'une centaines, cent dix, je crois. Aucune préemption, il n'y a eu aucune préemption de faites sur ces DIA donc voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Avez-vous des questions ? Alors, je mets..., non c'est une information, donc normalement il n'y a pas à voter. »

Le Conseil prend acte

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 21 :

21. "Proposition de périmètre pour la création d'une Zone Agricole Protégée « (ZAP) de la vallée du Tarn et des Côtes de Millau"

« Bien, alors les zones agricoles protégées ont été créées par la Loi d'Orientation Agricole du 09 juillet 1999. Elles permettent de maîtriser les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol susceptibles de modifier durablement le potentiel agronomique et biologique. Afin d'éviter la destruction non maîtrisée de l'espace agricole et forestier dans les zones périurbaines. Une utilisation, autre qu'agricole des espaces classés devient alors exceptionnel et dans les Communes dotées d'un document d'urbanisme la zone agricole protégée constitue une servitude d'utilité publique, elle est annexée au document auquel elle s'impose.

Alors il est donc proposé au Conseil municipal à ce stade de la procédure :

- De valider le dossier de proposition de la Zone Agricole Protégée, que vous avez devant vous, on vous en parlera plus précisément, transmis par le Syndicat Mixte de SCOT du Parc Régional Naturel des Grands Causses et particulièrement du zonage de la future ZAP à l'échelle de la Commune, préalablement à la sollicitation auprès de Madame le Préfet du Département de l'Aveyron ;
- Du lancement de la procédure en vue de création de la Zone Agricole Protégée sur le secteur de la Vallée du Tarn et des Côtes de Millau ;

Il convient par ailleurs d'exclure du périmètre de la ZAP, un certain nombre de parcelles qui s'avère nécessaire à la mise en œuvre de projets d'aménagements tel que la réalisation du contournement Ouest de Millau, ainsi qu'une éventuelle future extension de la partie urbaine de la commune.

Aussi après avis favorable de la Commission Aménagement Urbain du 3 mai 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- De valider le dossier de proposition de la Zone Agricole Protégée, en excluant les zones qui vous sont données dans la délibération, je ne vais pas toutes vous les citer ;
- D'autoriser le Président du Syndicat mixte de SCOT du Parc Naturel Régional des Grands Causses à saisir le Préfet de l'Aveyron afin qu'il diligente la procédure de Zone Agricole Protégée sur le secteur de la Vallée du Tarn et des Côtes de Millau ;
- Et d'autoriser bien sûr Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Alors là vous avez une carte qui vous définit spécialement, vous avez une grande zone de la ZAP, qui se trouve entre l'autoroute et la zone de Millau au Nord, c'est la plus grande que vous voyez, là.

En bas, c'est une autre zone, que vous avez en bas le long du Tarn, les Jardins de Chayran, c'est une zone protégée de comment ? »

Monsieur ?????

« Maraichage ! »

Monsieur NAYRAC

« ...de maraichage.

Au-dessus, vous avez, au-dessus des quatre voies, pratiquement vous avez une zone-là, qui est en rouge là, voilà, celle-là, c'est pareil, c'est une zone protégée...

Monsieur ?????

« Viticole ! »

Monsieur NAYRAC

« ...viticole, Merci !

Et puis en bas, c'est ce que vous avez en bas, la tache rouge qui est un peu plus bas, ça se trouve à Massebiau, c'est au-dessus des côtes de Massebiau, c'est plus réservé aussi viticole, c'est une zone viticole et possibilité aussi d'arbres fruitiers.

Voilà, un peu la présentation de cette ZAP. »

Monsieur le Maire

« Si je peux me permettre de compléter. Les parcelles, parce que c'est un peu difficile, que nous proposons d'exclure du périmètre sont les parcelles qui se situent ici. »

Monsieur NAYRAC

« Oui ! »

Monsieur le Maire

« Voilà, c'est-à-dire c'est sous le boulevard et se sont des parcelles qui sont en connexion avec Gandalou et potentiellement la possibilité de connecter Gandalou, voilà c'est la raison pour laquelle on a souhaité les extraire de la Zone Agricole Protégée, qui est présentée.

Donc c'est un sujet sur lequel on travaille depuis un certain nombre de mois maintenant, non seulement avec le Parc, mais avec le Syndicat des Viticulteurs et pour ne pas le citer Alain MONTROZIER, puisque l'idée c'est de proposer une alternative et une valorisation des terres qui sont dans ces périmètres-là et essentiellement tournées vers la viticulture. Sur les Jardins du Chayran, bien évidemment le maraichage s'impose de soi.

Et après l'idée c'est de pouvoir inscrire Millau dans le projet porté par Compeyre sur la revitalisation donc de l'AOP, si je dis revitalisation ce n'est pas péjoratif, c'est-à-dire trouver des parcelles et des hectares supplémentaires à consacrer à l'AOP et le fait d'augmenter le périmètre des parcelles donc accordées à cette exploitation, permettrait par l'INAO de pouvoir retravailler sur le cahier des charges de l'AOP.

Donc il y a un vrai enjeu des Côtes de Millau et donc si nous avons, puisque les ZAP, la Zones Agricole Protégée porte sur trois domaines qu'à évoqués, Alain NAYRAC c'est-à-dire : Le maraichage, les arbres fruitiers, et l'arboriculture et la viticulture et si on choisit essentiellement de s'orienter vers la viticulture c'est parce qu'on remet de la vigne quelque part aux endroits où il y avait de la vigne traditionnellement à Millau.

Donc c'est un vrai projet, bien évidemment on aura probablement à en reparler, parce qu'aujourd'hui aucune de ces parcelles n'est exploitées en vigne. Il n'y a que le Jardin du Chayran qui pour le coup aujourd'hui a une activité sur le maraichage. Mais je pense qu'il y a un vrai projet d'agriculture à porter derrière au sens large, autour de la viticulture, vous savez qu'il y a un certain nombre d'avantages, mais je laisserai à la Communauté de Communes et à Alain MONTROZIER de divulguer les projets sur Compeyre, mais il y a une vraie recherche de viticulture biologique dans la Région et ce serait de s'inscrire dans cette dynamique-là.

Ce n'est pas de l'utopie, il faut savoir que pour de diverses raisons et en particulier quelque chose qui nous paraît parfois lointain dans les présentations, mais en fait on l'a à nos portes, c'est le réchauffement climatique, puisque vous savez que l'exploitation de la vigne dans le Languedoc connaît des difficultés compte-tenu du réchauffement climatique, de l'augmentation des températures, qui provoque de fait une augmentation du taux de sucre des raisins et donc des degrés du vin. Ce qui les amène à, et c'est le cas actuellement à Saint-Georges et probablement très prochainement autour de Montjoux pour ces domaines du Languedoc, de commencer à faire des acquisitions sur l'arrière-pays pour déporter un peu vers l'intérieur ces productions et donc je pense qu'il est important pour Millau de se positionner très tôt dans cette dynamique-là, ça ne sera peut-être pas pour dans trois ans, cinq ans, dix ans ou quinze ans. Mais je pense qu'il faut déjà qu'on se positionne dans cette dynamique-là.

Une Zone Agricole Protégée n'amène pas de contrainte particulière à la parcelle, par rapport à ce qui sera demain le PLUi, par contre, on dit qu'elle a vocation à geler pendant, de façon quasi indéterminée les parcelles en les consacrant à l'agriculture.

Il y a une possibilité de revenir sur le classement de parcelles qui sont en ZAP. Mais pour qu'il y ait révision donc du statut de ZAP sur toute ou partie des parcelles, il faut qu'il y ait, j'allais dire, le parallélisme des formes, c'est-à-dire, qu'on repasse devant, on va dire, les personnes publiques associées, qu'on repasse devant en ce qui concerne le Parc, le Conseil Syndical du Parc, que ça repasse devant les interco., que ça repasse devant les Conseils. Donc la procédure est quand même extrêmement lourde et plutôt dissuasive, voilà. Donc ce qui fait qu'en règle générale, on ne revient pas de sitôt sur ces ZAP. Ce qui veut dire que de façon permanente ces parcelles seront consacrées à de la viticulture, de l'arboriculture ou du maraichage. Ce n'est pas comme une parcelle A, alors ce n'est pas dans la vocation en tout cas ce n'est pas dans le sens du PLUi sur lequel nous travaillons en ce moment. Les parcelles A peuvent un jour éventuellement être transformées, peuvent passer en constructibles. Là, la ZAP gèle toutes ces dispositions-là, voilà. Donc c'est une délibération qui peut paraître un peu, on va dire, technique sur ce principe de ZAP, mais derrière, je pense, qu'il y a un vrai projet pour Millau à développer et sur lequel, moi, je souhaiterai que la Ville soit très « moteur » et qu'on puisse imaginer ensemble et avec la Communauté de Communes des dispositifs qui nous permettraient d'accompagner des porteurs de projets spécifiques en particulier donc sur la viticulture.

Voilà pour les compléments d'info sur cette délibération n°21.

Y a-t-il des questions ? Donc, s'il n'y a pas de question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 22 :

22. "Acquisition de la parcelle Section AC n° 391, impasse de la Sérénité, propriété de VEOLIA et consorts DELMAS et classement de cette voie dans le domaine public communal"

Micro éteint, inaudible

« ...qui sera maintenu dans le domaine privé communal sur laquelle demeureront les servitudes existantes ;

- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et actes afférents à cette vente ou au classement dans le domaine public. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 23 :

23. Déclassement du domaine public d'un délaissé de voirie (ancienne RN9) à Monsieur Bernard ANGLES""

« Alors, ce sont, les deux prochaines délibérations, ce sont des déclassements du domaine public de délaissés de l'ancienne RN 9, quand on monte sur la Cavalerie, qui ont été demandés en acquisition par des voisins, c'est-à-dire que Monsieur Bernard ANGLES, qui se propose d'acheter ces délaissés de RN au prix de deux mille six cent dix euros, auxquels se rajoute sept cent trente-six euros correspondant à une partie des frais inhérents à cette division foncière.

Alors, je ne sais pas si vous voyez où c'est ? C'est quand on monte la côte de la Cavalerie, c'est les délaissés qui se trouvent sur le côté.

Alors il y a un acquéreur, c'est Monsieur Bernard ANGLES, c'est la première proposition, donc il est demandé par la délibération au Conseil :

- De pouvoir déclasser du domaine public une emprise de 870 m², située au lieu-dit La Coste Vielle, afin qu'elle relève du domaine privé communal sans enquête publique préalable conformément aux dispositifs de l'article L 141-3 ;
- De vendre à Monsieur Bernard ANGLES une superficie de 870 m² en cours de numérotation, telle que définit au plan du géomètre, au prix de deux mille six cent dix euros, auxquels il convient de rajouter sept cent trente-six euros correspondant aux frais inhérents à cette division foncière ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et actes afférents à cette vente. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, je vous propose de voter... D'abord est-ce qu'il y a des questions sur les deux délibérations le 23 et la 24 ? Donc je vous propose de passer au voter pour la 23. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 24 :

24. " Déclassement du domaine public d'un délaissé de voirie (ancienne RN9) à Monsieur Joseph PALMAS"

Monsieur le Maire

« Pour la 24. Y a-t-il des voix contre ? »

Monsieur NAYRAC

« Alors pour la 24, on peut peut-être en parler, c'est Monsieur Joseph PALMAS, qui se propose d'acheter une parcelle, une autre parcelle, qui est toujours la RN de 308 m² au prix de neuf cent vingt euros, plus deux cent soixante euros de frais. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 25 :

25. "Acquisition de la parcelle Section YO n° 20, à Saint-Germain propriété de la SAFALT"

« Alors, en accord avec la Communauté de Communes, la Ville envisage de reloger l'Association des Familles Rurales de Saint-Germain dans un nouveau bâtiment.

Alors dans ce but, il a été décidé d'acquérir, la Commune, d'acquérir une parcelle, propriété de la SAFALT, sur laquelle ce nouveau bâtiment pourrait être construit. Il s'agit de la parcelle cadastrée Section YO n° N 20, d'une superficie d'à peu près 10 000 m². On la voit, voilà c'est celle qui est entourée en rouge, là. À l'entrée ou à la sortie, ça dépend.

Alors, un accord est intervenu avec la SAFALT, visant à céder cette parcelle à la Ville au prix de deux mille cinq cents euros. Une délibération autorisant, la signature d'une promesse de vente à intervenir, ainsi que l'acte notarié, est donc présentée au Conseil municipal.

Donc il est proposé au Conseil :

- D'acquérir à la SAFALT la parcelle cadastrée que je vous ai citée ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente à intervenir dans toutes les pièces et actes afférents à cette vente. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 26 :

26. "Cession Commun de Millau / Madame et Monsieur GAL – garages Îlot des Cuirs (section AM n° 401)"

« Alors, c'est tout simplement une cession de garages qu'on avait à l'Îlot des Cuirs, qu'on louait mais avec difficultés et il s'est présenté, on a mis ces deux garages en vente, et Monsieur et Madame GAL se sont proposés de nous les acheter au prix où on les avait présentés au prix de dix mille euros chacun.

Voilà, il est donc demandé au Conseil :

- D'autoriser par le Conseil de céder à Monsieur et Madame GAL ces deux lots ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et actes afférents à cette vente. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 27 :

27. "Convention de servitude de passage de réseaux ENEDIS – lieu-dit LES PRADALS"

« Alors, c'est souvent qu'on a des conventions de servitude de passage pour le réseaux ENEDIS. Là c'est au lieu-dit les Pradals. Alors, certains m'ont déjà demandé où c'était, c'est entre la ville de Millau et Saint-Germain, c'est en montant et donc c'est une servitude de passage pour pouvoir passer un réseau électrique basse tension.

Donc c'est une convention qu'on signe, qui est jointe dans la délibération, qu'on signe avec ENEDIS pour leur permettre de passer leurs réseaux. »

Monsieur le Maire

« Merci. »

Monsieur NAYRAC

« Donc il est demandé :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 28 :

28. "Convention de réalisation d'une étude prospective et d'ateliers participatifs avec Millau Enseignement Supérieur – CNAM de Millau portant sur l'axe Mandarous – Bonald - Capelle"

« Alors, c'est l'inauguration du 23 septembre 2015, du nouveau centre commercial de la Capelle a inévitablement contribué à introduire de nouvelles habitudes de vie et de nouveaux modes de fonctionnement du quartier.

Au centre traditionnel de la place du Mandarous, s'est ainsi ajouté un nouvel espace de centralité, celui de la Capelle, mélange de fonctionnalités commerciales et de lieu de vie témoignant de la sorte combien l'espace public reste un espace d'échanges, de vie économique et sociale intense.

Cette appropriation de l'espace Capelle, au regard des activités générées et proposées par le centre commercial, offre à la ville de Millau un nouveau pôle d'attractivité mais aussi de nouvelles dynamiques de vie pour les habitants.

Toutefois, la transformation de cet espace, qui était familier aux uns et aux autres dans son fonctionnement traditionnel, vernaculaire, souligne combien une ville ne cesse d'évoluer et que des aménagements urbains sont susceptibles de modifier les flux humains, les comportements d'achats et plus largement la sociabilité.

Ainsi, dans l'optique d'assurer une liaison déjà qualitative entre ces deux pôles de centralités que sont la place du Mandarous et le centre commercial de la Capelle par l'avenue de Bonald, il convient d'étudier les différences, complémentarités et perspectives de ces lieux d'un point de vue commercial mais aussi en terme d'aménagement urbain sans omettre de relever les aspirations de la population locale par une démarche participative.

Cette étude sera réalisée durant douze mois par Millau Enseignement Supérieur - CNAM de Millau pour une valeur de dix mille euros, afin de mener les enquêtes et ateliers participatifs qui devraient permettre non seulement de faire ressortir les attentes des citoyens mais aussi de formuler un cahier des charges d'aménagement urbain des lieux en vue d'améliorer la liaison Mandarous – Bonald - Capelle.

Il est donc demandé au Conseil :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention. »

Monsieur le Maire

« Merci. C'est une délibération là-aussi qui peut paraître technique et passer un peu inaperçue, mais c'est une délibération importante dans la mesure où effectivement tout le monde a pu constater qu'avec l'ouverture du centre commercial, on avait une modification du comportement des Millavoises et des Millavois et que parfois on peut avoir le sentiment que le Mandarous peine de cette situation et donc l'idée c'est d'engager une réflexion sur le Mandarous, sur la position du Mandarous, qui est aussi en connexion directe avec la rue du Mandarous pour tenter de faire des propositions pour rééquilibrer un peu cette dynamique-là et donc l'idée ça a été de travailler avec Millau Enseignement Supérieur, puisque vous savez que le Mandarous c'est quand même le lieu emblématique de Millau.

Travailler, réfléchir sur le Mandarous, ce n'est pas chose simple et donc l'idée c'est vraiment d'aller à la rencontre des utilisateurs du Mandarous, des résidents, des riverains, des commerçants et des utilisateurs, des organisateurs de manifestations aussi, un certain nombre de manifestations se déroulent sur le Mandarous, pour faire un peu avec eux, d'abord un état des lieux et puis faire des propositions d'améliorations et de modifications du Mandarous, qui de fait, l'objectif ce n'est pas de dessiner quelque chose à la fin de l'étude, c'est de permettre de réaliser un cahier des charges qui lui, servira de base à une réflexion beaucoup plus globale de professionnels en matière d'urbanisme et d'aménagement urbain.

Voilà, donc c'est une délibération dont on attend avec impatience le résultat. Y a-t-il des questions ? Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« On est en train de faire le prochain programme municipal de Monsieur MALLARONI, non peut-être là ? Non ! Vous ne pensez pas ? »

Monsieur le Maire

« Je vous laisse responsable de vos propos ! »

Rires dans la salle

Monsieur DIAZ

« Il faut bien l'aider, il débute ! »

Rires dans la salle

Monsieur le Maire

« Non, c'est un sujet important ! »

Monsieur ????

« Monsieur MALLARONI ? »

Monsieur le Maire

« Non, la délibération. »

Rires dans la salle

« Mais aussi le président MALLARONI. Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Oui, il est évident que le nombril Millavois s'est déplacé du Mandarous à la Capelle, ça c'est une réalité quotidienne. Moi, ce qui me chagrine là-dedans, l'idée est bonne, mais c'est qu'on va faire faire une pré étude, d'après ce que j'ai compris, ce que vous avez dit, une pré étude à dix mille euros, qui va servir de base pour une étude à, alors si c'est des professionnels, on va dire, à la louche, quarante mille, cinquante mille, si non après on ne les prend pas au sérieux, si c'est moins cher. Voilà, ça faire cher à l'arrivée, quoi ? Alors, là je ne sais pas comment, quel est la convention, c'est des étudiants dans le cadre de leur cursus et bon dix mille euros, quoi ! »

Madame ??????

« ?????? »

Monsieur le Maire

« Ce n'est pas du tout ça, Monsieur ALIBERT ! C'est, là on leur demande de faire, encore une fois, le diagnostic et de nous faire des propositions d'amélioration et d'aménagement qui va servir de cahier des charges, pas à une autre étude, mais qui servira de cahier des charges à la maîtrise d'œuvre, voilà. Ce n'est pas la même chose. Voilà, on n'est pas sur des études complémentaires.

Autres questions ? Donc s'il n'y a pas de question ? Je passe la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Donc, en l'absence de Madame HELLI, c'est Madame BALTRONS qui va, membre de la commission des ressources humaines, qui va rapporter ces délibérations »

Madame SUDRES-BALTRONS rapporte la délibération n° 29 :

29. "Frais de missions des élus"

« Bien, je vais essayer de remplacer dignement Madame HELLI, ça ne va pas être chose aisée parce qu'elle excelle en la matière. Donc, première délibération se sont les frais de mission des élus.

En mars 2018, nous avons délibéré sur les remboursements des frais de séjour des élus dans les trois cas donc :

- Donc exécution d'un mandat spécial ;
- En cas participation des conseillers à des réunions ou instances où ils représentent leur commune si ces réunions ont lieu en dehors du territoire de celle-ci ;
- Et l'exercice du droit à la formation.

Donc cette délibération en fait je vais aller directement à la fin, c'est de vous demander donc ;

- De rembourser, d'accepter de rembourser les frais de transport, de repas et d'hébergement occasionnés par un déplacement en France métropolitaine, sur présentation de factures, justificatifs, ordre de mission, sans qu'un mandant spécial supplémentaire ne soit nécessaire, lorsque la mission n'excède pas une nuit ou deux jours ou que le montant total est inférieur ou égal à cent cinquante euros. Donc les frais de séjour restauration, hébergement sont remboursés forfaitairement en vertu, voilà.

Donc si on est revenu hier sur cette délibération, c'était suite à une demande de la préfecture ? »

Monsieur le Maire

« Décision de la ???? »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Voilà, d'où toutes ces précisions, là. C'est de rembourser les frais de transport, de repas et d'hébergement occasionnés par un déplacement sur présentation là-aussi de factures, justificatifs etc. pour une mission de deux nuits et plus ou trois jours et plus ou que le montant total est de plus de cent cinquante euros. Qu'est-ce que je voulais vous dire, non voilà ?

- Et d'autoriser le cas échéant, le paiement direct des factures aux agences de voyage, compagnies de transport et établissements hôteliers ou de restaurations, à hauteur de la facture si celle-ci est inférieure aux forfaits de remboursement et sinon dans la limite du forfait réglementaire. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame SUDRES-BALTRONS rapporte la délibération n° 30 :

30. "Tableau des effectifs : modification"

« Alors là, je vais, si vous le permettez, je vais juste vous lire les notes que j'ai prises pendant la commission, parce que je trouve que c'est beaucoup plus explicite, en tout cas ça m'arrangerait que vous acceptiez du coup. Mais ce que je vais vous dire par rapport au tableau des effectifs, là que vous avez tous lu très sérieusement. Les modifications qui apparaissent sont liées à la CAP d'avril 2018.

Je me souviens qu'il y a un changement de temps de travail parce qu'une personne qui était dans une école en tant qu'animatrice va désormais s'occuper du, je ne sais plus le poste exact au cimetière, je ne sais pas quel est son poste ? »

Monsieur ??????????

« Responsable du cimetière. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Responsable du cimetière, du coup voilà.

Je sais qu'il y a deux promotions internes, si vous voulez, ce sont deux catégories C, qui passent catégorie B ; Il y a l'arrivée là, je regarde Karine, d'un assistant à la Médiathèque pour la conservation des ouvrages. »

Madame ORCEL

« Secteur jeunesse. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Secteur jeunesse, voilà. »

Madame ORCEL

« Il remplace le départ à la retraite. »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Voilà ! Ça on le voit dans le tableau et il y a... »

Monsieur DIAZ

« C'est tellement précis ! »

Madame SUDRES-BALTRONS

« C'est ça ! Il y a sept..., donc depuis le dernier tableau que nous avons évoqué ensemble, il y a donc eu sept départs en retraite. Ces départs en retraite qu'on ne nous taxe pas de ne pas remplacer, pour l'instant là ils ne sont pas remplacés, parce qu'il va y avoir, je pense une mise en stage, à partir de septembre, je crois, des agents, voilà. »

Monsieur DIAZ

« Certains... »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Ce sont les notes du coup ! »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur RAMONDENC ? »

Monsieur RAMONDENC

« Oui, sur le tableau des effectifs, j'aimerais avoir un éclaircissement sur le Directeur de la Communication, Madame BELAUD étant partie. J'ai eu Monsieur DRAJKOWSKI, je crois au téléphone, parce que j'ai un souci moi avec le bulletin municipal, donc je voulais savoir quel était son statut et je n'ai pas de réponse aussi sur le bulletin municipal ? Est-ce qu'il va y en avoir un autre ? Est-ce qu'il faut préparer les textes ? Est-ce qu'on va être averti au dernier moment ? Voilà, j'enquiquine un peu les services de temps en temps donc je voudrais avoir une réponse ? »

Monsieur le Maire

« Donc, deux points :

- Oui, il y aura d'autres bulletins municipaux, alors je n'ai pas la fréquence en tête, mais oui, il y aura d'autres bulletins municipaux ;
- Et deuxièmement Madame BELAUD, mais on avait déjà échangé sur ce sujet lors du dernier Conseil municipal, effectivement a quitté la Collectivité et c'est bien Monsieur DRAJKOWSKI, qui remplace Madame BELAUD au titre de poste de Directeur de la Communication.

Donc là pas de... »

Monsieur RAMONDENC

« Donc, est-ce que son contrat est parti ? Est-ce qu'il peut apparaître sur le tableau des effectifs ? Comment ça se passe ? »

Monsieur le Maire

« Ah, ben oui ! Son contrat est parti, oui il est agent, oui bien sûr ! »

Monsieur RAMONDENC

« D'accord ! mais là il n'apparaît pas là ? »

Monsieur le Maire

« Alors, sur les emplois contractuels de Cabinet, je ne sais pas s'ils apparaissent là-dessus ? »

Monsieur ?????????

« ??????? »

Monsieur le Maire

« Oui, et en plus il n'y a pas de modification. »

Monsieur RAMONDENC

« Je pose la question ! »

Monsieur le Maire

« Il y a un temps de travail inférieur, mais il n'y a pas de modification du poste. »

Monsieur DIAZ

« Parce que ce tableau, qui est toujours compliqué, des effectifs, c'est la notion de création / suppression. Ce n'est pas parce qu'un nouveau collaborateur rentre à la Ville, que pour autant se crée... »

Monsieur le Maire

« Un poste de plus ! »

Monsieur DIAZ

« ... sur le tableau des effectifs, il remplace un poste existant. C'est pour ça qu'on ne le voit pas dans le tableau des effectifs. La nomenclature bien sûr, dans la nomenclature. »

Monsieur ?????????

« Ce qui est compliqué dans le tableau c'est ????????????? »

Monsieur le Maire

« C'est bon ! Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui, d'ailleurs à ce sujet, je vous ai écrit, Monsieur la Maire, vous avez répondu, que vous avez accusé réception. J'attends toujours votre réponse au sujet du contrat de Monsieur DRAJKOWSKI, ou éventuellement l'arrêté du Maire lui référent. Peut-être n'avez-vous pas voulu de mon courrier ? »

Monsieur le Maire

« Alors, je ne me rappelle plus de votre courrier, Monsieur DURAND ! »

Monsieur DURAND

« Mince, c'est ballot ! »

Monsieur le Maire

« Mais, je vous crois sur parole, si vous me dites que vous m'avez écrit, c'est avec plaisir. »

Monsieur DURAND

« Je ne sais pas moi, mais oui. Vous m'avez même répondu, que vous aviez reçu, enfin pas vous personnellement, mais j'ai reçu un tampon comme quoi, vous l'aviez reçu. »

Monsieur le Maire

« Voilà, donc ça explique que ne l'ai pas, parce que j'aurai eu un courrier de votre part, ça m'aurait marqué. »

Monsieur DURAND

« Mais quand même pour monter un étage, ça fait quinze jours, c'est long quand même je trouve. »

Monsieur le Maire

« Mais, les documents... »

Monsieur FABRE

« Il y a un ascenseur en plus ! »

Monsieur le Maire

« ... les documents sont communicables, bien évidemment, ce sont des documents publics... »

Monsieur DURAND

« Vous ne cherchez pas à gagner du temps, par exemple ? »

Monsieur le Maire

« Pas du tout ! »

Monsieur DURAND

« Ce n'est pas un délai de deux mois qui vous préoccuperez, non ? »

Monsieur le Maire

« Pourquoi un délai de deux mois ? »

Monsieur DURAND

« Non, je ne sais pas, un délai de deux mois. On est bien d'accord c'est un emploi de Cabinet Monsieur DRAJKOWSKI, excusez-moi si s'écorche son nom. »

Monsieur le Maire

« Oui, c'est un emploi de Cabinet, oui. »

Monsieur DURAND

« C'est un emploi, il n'y a pas eu d'appel à candidature, donc ! »

Monsieur le Maire

« Non, c'est un emploi de Cabinet ! »

Monsieur DURAND

« C'est un emploi de Cabinet, ok ! »

Le public parle

« C'est complètement illégal ! »

Monsieur le Maire

« Je n'ai pas donné la parole à la salle, Madame. Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« J'attends toujours votre réponse, quand même. »

Monsieur le Maire

« Mais écoutez, vous pouvez consulter. Mais, dès demain matin, je vais lire votre courrier. »

Monsieur DURAND

« Je compte sur vous, merci. »

Monsieur le Maire

« Avec impatience ! »

Monsieur DURAND

« Non, mais il est très cordial vous verrez ! »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autre question, nous mettons la délibération 30 aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame SUDRES-BALTRONS rapporte la délibération n° 31 :

31. "Mutualisation de l'emploi d'un délégué à la Protection des Données"

« Alors, j'aurai dû ressortir mes notes, là-aussi du coup. Là on parle de la protection des données personnelles, tu en as parlé d'ailleurs Daniel tout à l'heure. Donc c'est lié à toutes ces nouvelles technologies utilisation d'Internet, des cyberattaques, etc.

Donc l'Union européenne s'est emparée de ce sujet et a édicté un règlement, un Règlement Général sur la Protection des Données. Désormais, depuis aujourd'hui le 25 mai, nous devons donc mandater une personne qui va veiller à ce que ces données soient respectées, je pense que si ce n'est pas cette personne du coup la responsabilité, elle incombe à Monsieur le Maire, voilà.

Donc, là il vous est demandé :

- D'approuver une solution qui nous a été proposée par le SMICA concernant la mutualisation d'un délégué, donc c'est une personne qui fait déjà ce travail sur le département de l'Aveyron, de déléguer donc, pardon de mutualiser son poste, je pense que c'est, il va intervenir onze heures mensuellement pour Millau, pour la ville de Millau, il va se déplacer physiquement de temps en temps sur la Ville à raison d'une fois par mois, mais bon, son travail il peut le faire à distance lui du coup ;
- Donc c'est de payer aussi la cotisation décidée chaque année par le Comité Syndical ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout contrat à intervenir. »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Donc délibération sur mandat spécial dans le cadre d'une visite à Sagunto et Madame ORCEL vous fera un petit compte-rendu. »

Madame SUDRES-BALTRONS rapporte la délibération n° 32 :

32. "Mandat spécial dans le cadre de la visite des Ludi Classici à Sagunto en Espagne"

Madame SUDRES-BALTRONS parle en espagnol

« Bon, non je plaisante, ça me démangeait là. Donc c'est une manifestation, Ludi Classici à Sagunto, donc en Espagne, c'est une manifestation qui est le résultat d'un grand travail d'échange entre Millau et puis Sagunto du coup.

Donc c'est à travers les jeux de l'Antiquité que donc ces deux villes proposent aux élèves de découvrir la civilisation Romaine, ses dieux, son organisation et donc c'est vraiment des échanges entre les élèves de Sagunto et de Millau.

Donc Karine, je vais te laisser la parole. Je crois que tu t'y es déjà rendue du coup. On passe la délib, mais c'était pour la période du 17 au 19 avril.

L'objet de la délibération, comme ça Karine après je te laisse la parole, c'était juste de t'autoriser à y aller. Voilà. »

Madame ORCEL

« Oui, donc nous nous sommes déplacés à Sagunto avec le Président du Comité de Jumelage Millau – Sagunto, le Directeur des Affaires Culturelles et la Directrice du Musée qui sont arrivés, depuis tous les deux, depuis un an et moins d'un an, donc il était important aussi qu'eux découvrent cet événement. Qu'ils le voient réellement et qu'ils découvrent aussi notre ville jumelle.

Alors les Ludi Saguntini, c'est un événement qui accueille tous les ans entre quatorze et quinze ou seize mille parfois jeunes de tous âges, qui viennent de toute l'Espagne, mais aussi d'Europe, puisque ça se réalise aussi dans le cadre d'un programme *Erasmus plus* et il y avait des délégations de Lituanie, du Portugal, d'Irlande, de Bulgarie et j'oublie peut-être, j'ai dit Portugal et Italie et des Français, voilà dans le cadre de ce projet, donc c'est le plus grand rassemblement scolaire en Espagne et en Europe aussi, au tour de la culture Antique, avec des ateliers qui sont proposés pendant une semaine, qui sont animés par des jeunes, pour des jeunes et également des représentations de théâtre, dans le théâtre antique de Sagunto, qui là-aussi sont des pièces de théâtre qui sont proposées par des collégiens et des lycéens.

Voilà, alors là on voit des photos de *la Domus Baebia* qui est un centre qui existe depuis très longtemps à Sagunto et qui accueille des scolaires tout au long de l'année et qui les initie à la culture antique de façon ludique. Il y a tout un tas d'ateliers, c'est extrêmement évolué, développé avec énormément d'ateliers pour accueillir ces scolaires et leur permettre de découvrir cette culture.

C'est à la fois ludique et éducatif, donc c'est ce qui est très intéressant dans la démarche. C'est porté par une association qui s'appelle *Ludere et Discere* et depuis six, sept ans la ville de Millau accueille un petit peu l'équivalent en moindre échelle, bien sûr, puisque nous sommes une ville jumelée avec Sagunto, donc l'équivalent qui s'appelle les *Ludi Classici* à Millau et qui auront d'ailleurs lieu le 7 juin prochain et là-aussi ce sont des jeunes qui viennent initier d'autres élèves à cette culture.... »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Seize mille chez nous ? »

Madame ORCEL

« Ah non ! Pas seize mille, pas encore... »

Madame SUDRES-BALTRONS

« ????? »

Madame ORCEL

« ... mais voilà. Et l'objectif vraiment de Sagunto et de cette association, c'est vraiment de créer un réseau des villes européennes autour de la culture classique avec ses racines communes autour de la Romanité et voilà de créer un réseau des établissements scolaires, mais aussi des Musées et des sites Antiques, voilà. »

Monsieur le Maire

« Je te coupe un instant. Juste pour amener un peu d'ordre. Si les gens du public veulent s'adresser à la presse, ils organisent une conférence de presse, d'accord ! Voilà, merci. »

Le public parle

« C'est pour tout le monde ici ! On est chez nous ici ! Vous êtes nos salariés ! Ce sont des journalistes ! »

Madame ORCEL

« ... et donc j'en étais donc, je ne sais plus, ah oui, donc nous avons aussi, pour vous rendre un peu compte de ce dépassement donc très instructif, rencontré l'équipe municipale, pour développer un peu plus, enfin des actions en commun et aussi notre artiste *Faillera Antonio VERDUGO* qui l'an dernier, depuis deux ans nous réalise des..., à la façon

des *Faillas* des personnages du *Festival Bonheurs d'Hiver* et nous le sollicitons cette année pour renouveler cette opération avec la soutien du Comité de Jumelage Millau – Sagunto qui va prendre une grosse part du financement de ces personnages pour le prochain *Festival Bonheurs d'Hiver*.

Voilà, on a rentré de..., on est toujours bien accueilli à Sagunto, en plus de ces trois jours avec de beaux projets culturels et éducatifs pour le Musée et pour le site de la Graufesenque et moi ça m'a conforté dans les discussions que nous avons eues avec la volonté d'inscrire la Graufesenque dans la route de la Romanité et des cités Antiques, que la Région Occitanie souhaite mettre en place dans les années à venir.

Alors c'est vrai qu'on ne peut pas rivaliser avec des grands sites comme Nîmes ou Narbonne, mais on a certainement une carte à jouer dans le domaine de l'éducation autour de cette culture de façon ludique et je pense qu'il y a vraiment quelque chose à mettre en œuvre on ne repartira pas sur un projet comme celui, sur lequel Monsieur le Maire avait travaillé lorsqu'il adjoint à la Culture. On n'a plus les financements pour.

Mais en tout cas, il y a certainement quelque chose à faire autour du site de la Graufesenque, quand on connaît l'importance de ce site, donc voilà c'était très instructif d'autant plus que l'association *Luderet et Discere* à Sagunto et prête vraiment à nous mettre tout ce qu'ils ont développé pendant de nombreuses années à disposition et à nous accompagner si on développe cette démarche-là et puis ce qui est intéressant aussi ça se met en place dans le cadre d'un programme Européen et voilà quand on parle d'Europe, eh bien c'est aussi une autre façon de faire l'Europe, voilà. »

Monsieur le Maire

« Pour conforter ce que vient de dire Madame ORCEL, c'est dans ce sens que nous avons inscrit la Graufesenque et cette notion donc de parcourt sur l'Antiquité, la Romanité dans le cadre de Grands Sites Occitanie, voilà.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Donc, je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. Merci Madame SUDRES-BALTRONS, pour avoir remplacé au pied levé Madame HELLI. »

Adoptée à l'unanimité

Madame PLATET rapporte la délibération n° 33 :

33. "Salon des Blogueurs – Convention de participation"

« Je prends la délibération, je m'excuse, j'avais oublié que j'intervenais, mais ce n'est pas un problème. Donc, alors je ne vais peut-être pas lire la convention de participation, simplement vous donner les grandes lignes. Peut-être en préambule, un petit retour puisqu'on passe une délibération, mais évidemment le salon a eu lieu il y a quelques semaines. Très sincèrement on peut déjà parler de quelque chose qui s'apparente quand même à un vrai succès, puisque d'une part on a rencontré un petit peu tous ces blogueurs qui étaient au rendez-vous, de par leur profil et tout ce qui s'est passé leur envie et leur diffusion sur les réseaux sociaux très rapidement, mais il y a déjà un certain nombre de retours évidemment. Alors de quels retours on parle, il faut savoir que les blogueurs ont été d'abord accueillis la première journée sur des blocks trips, donc différents offices de tourisme et sur différents sites de l'Aveyron ont participé à ses blocks trips et Millau a eu la chance d'en accueillir trois dont le plus gros de cent personnes, donc tous ces blogueurs, on les a fait balader sur des parcours tout à fait sympathiques et parfois avec un côté assez adrénaline, enfin *expérientiel* puisque c'est un petit peu le mot à la mode, mais en tout cas ils ne cherchent pas des visites classiques, ils cherchent une expérience à vivre et à partager.

Et donc dès le mardi matin, ça c'était le lundi soir, il y avait déjà plus de quatre millions et demi de vues sur les réseaux sociaux, sur les *twitter*, donc effectivement c'est d'après l'organisateur tout à fait exceptionnel. Tout à fait exceptionnel puisque c'est déjà le premier score atteint, qu'ils n'avaient jamais atteint de par les éditions précédentes.

Ensuite il y a eu une âme, on va dire, qu'ils ont pu trouver à Millau, qui a été totalement fédératrice et surtout évoquée par l'ensemble des blogueurs, ça a été relayé par l'organisateur. Ils ont trouvé chez nous déjà une qualité d'accueil dont on peut être fier, parce que ce n'est pas que l'accueil de ce qu'on a pu organiser au niveau du salon, donc tout ça, ça s'est super bien passé grâce, c'est vrai quand même au Département qui a piloté tout ça, mais aussi grâce aux services de la Ville, de l'Office de Tourisme et d'autres personnes que j'oublie. Mais quand ils parlent d'accueil, ils parlent aussi de la boulangère qui ont trouvée en face, de la personne chez qui ils ont bu en café. Enfin franchement ils disaient : « C'est tout à fait exceptionnel ! » Ils ont mis en avant par exemple, le fait quand même, le civisme des Millavois, les gens qui s'arrêtent aux passages piétons. Enfin des détails, mais pour beaucoup on dit : « On cherche la ville idéale pour venir vivre, c'est vraiment ici qu'il faut venir. » Enfin bon des petites choses qui font plaisir et évidemment une expérience du territoire qu'ils ont adoré.

Donc la convention ici, ça c'était pour le petit retour sur l'expérience « Salon des blogueurs », mais qu'on ne pourra pas refaire, puisque c'était quand même exceptionnel de pouvoir l'avoir à Millau. On sait d'ailleurs déjà qu'il y a des grandes agglomérations qui se sont positionnées et la délib, elle sert uniquement à une chose, c'est parce qu'on s'était engagé à douze mille cinq cents euros de participation au niveau de la Ville.

Nous avons pris en charge une facture directe de chapiteaux pour une question d'organisation et de simplification.

Restait un reliquat de trois mille cent trente-six euros que donc nous demandons au Conseil Départemental pour équilibrer notre participation de douze mille cinq cents euros, par rapport à la facture de chapiteaux, voilà qui faisait ce différentiel, voilà c'était quelque chose qui était convenu entre nous et la délibération ne sert qu'à ça, mais sert plutôt à pouvoir vous présenter tout ça aussi. »

Monsieur le Maire

« Merci, donc belle opération, en tout cas beaucoup de retours positifs. Y a-t-il des remarques ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui. Non, moi aussi je me félicite du succès de l'opération, en plus il y avait un super temps, donc c'était...Juste d'un point de vu démocratique, je trouve un peu dommage qu'on passe les conventions après que les événements aient eu lieu, quoi, ça aurait été bien qu'on les passer avant. Si cela avait été possible. »

Monsieur le Maire

« C'est évidemment. C'est ce qu'on essaie de faire. Là il y a eu des modifications avec le Département et notamment cette histoire de chapiteaux. Mais, je partage votre avis c'est mieux avant.

Y a-t-il d'autres remarques ? S'il n'y a pas de remarque, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc approuvée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur FAYET rapporte la délibération n° 34 :

34. "Groupement de commandes : convention constitutive pour une assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) et pour le contrat de prévoyance maintien de salaire entre la ville de Millau, le Centre d'Action Sociale (CCAS) de Millau et la Communauté de Communes Millau Grands Causses"

« Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération vise à mettre en œuvre un groupement de commandes pour la gestion du contrat d'assurances Prévoyance relatif au Maintien de salaire des agents des Collectivités.

Ce groupement est à passer entre la ville de Millau, le Centre d'Action Sociale de Millau et la Communauté de Communes de Millau Grands Causses.

Au regard de la complexité de la réglementation des assurances, il est proposé de se faire accompagner par un assistant en maîtrise d'ouvrage, afin d'élaborer le cahier des charges et d'organiser la consultation tout au long de la procédure et au suivi des contrats.

Actuellement, le service des ressources humaines de la Ville assure la gestion des contrats Prévoyance pour le Maintien de salaire de ses agents.

La constitution d'un groupement de commande présente les intérêts économiques communs pour l'ensemble des agents et pour les trois collectivités réunies.

La ville de Millau est désignée coordonnatrice du groupement et le bénéfice de la garantie Maintien des salaires devra être efficient au 1^{er} janvier 2020.

Ainsi, après avis de la Commission Ressources Humaines du 2 mai dernier, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention constitutive de ce groupement de commandes ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents y afférents. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Donc, je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc approuvée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur FAYET rapporte la délibération n° 35 :

35. "Groupement de commandes : convention constitutive pour la passation d'un accord cadre de « Fourniture de produits et matériels d'entretien » entre la ville de Millau et le Centre d'Action Sociale (CCAS) de Millau"

« Oui, cette délibération est identique à la précédente. Il s'agit désormais de traiter d'un groupement de commandes pour les fournitures de produits et des matériels d'entretien identifiés sous trois lots distincts à savoir :

- Lot n° 1 : les produits d'entretien – petits matériels et accessoires ;
- Lot n° 2 : Essuyage et distributeurs – fournitures à usage unique ;
- Et enfin lot n° 3 : Vaisselle restauration.

La ville de Millau et son Centre Communal de l'Action Sociale conviennent de se regrouper pour satisfaire leurs achats de fournitures de produits et matériels d'entretien tel que définis, toujours avec la perspective de réaliser des économies.

La ville de Millau, ayant sur l'ensemble de ce marché le volume d'achat le plus important, est désignée coordonnatrice du groupement.

En conséquence il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de cette convention ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents y afférents. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc approuvée. Merci, beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur FAYET rapporte la délibération n° 36 :

36. "Désignation d'un représentant de la Ville au sein de la société Millau Assainissement"

« Depuis le 1^{er} janvier de cette année, le service public de l'assainissement de la Ville est géré par délégation par la société Millau Assainissement.

Pour se conformer à ses statuts il y a lieu de précéder à la désignation d'un représentant de notre Collectivité au sein de cette société et ceux en qualité de censeur.

Élu pour une durée de cinq ans, le Censeur a pour mission :

- D'apporter son éclairage sur l'exploitation du service public de la Commune ;
- De donner son avis sur l'application du contrat de concession ;
- Et afin de poser les questions auxquelles il sera répondu lors des assemblées générales.

Invité à toutes les assemblées générales, il prendra part aux débats sans pour autant avoir voix délibérative.

Enfin chaque année, il rédige un rapport sur l'exécution de sa mission. Rapport qu'il présente à l'assemblée générale et dont il remet copie à la ville de Millau.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- De désigner Monsieur Nicolas LEFEVERE, élu en charge de l'environnement, pour représenter la Ville au sein de la société Millau Assainissement et ce en qualité de censeur ;
- Et enfin d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Voilà, Monsieur le Maire pour cette délibération dont il convient désormais de faire procéder aux opérations de vote. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Oui, moi une question toute simple. Je vois que la personne va siéger avec les actionnaires, alors je me pose : est-ce que c'est un poste rétribué ? »

Monsieur le Maire

« Non. Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Oui. Moi, ce qui me ferait plaisir, là c'est que cette délibération passe plutôt dans les décisions du Maire. Parce que là en fait vous le nommez directement, on n'a pas eu le choix, on n'a pas eu d'avis, c'est encore de la démocratie bafouée, quoi ! Donc, on votera bien évidemment contre cette délibération, quoi ! »

Monsieur le Maire

« Monsieur... »

Madame GAZEL

« Et nous, nous nous abstenons comme nous le faisons à chaque fois que ne sommes pas représentés dans un organisme. »

Monsieur le Maire

« Monsieur FABRE, vous voulez, non ? »

Monsieur FABRE

« L'ironie serait trop facile ! »

Monsieur le Maire

« Donc, s'il n'y a pas d'autre question. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Trois voix contre. Des abstentions ? Six, sept, huit. Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée par 22 voix pour

3 voix contre

(Philippe RAMONDENC, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

8 abstentions

(Nicolas LEFEVERE, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Denis BROUGNOUNESQUE)

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

« Je n'ai pas reçu de question diverse à l'ordre du jour. Donc la séance du Conseil municipal est levée, je vous remercie. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Fait à Millau, le 2018

Le Secrétaire de Séance

Nicolas LEFEVERE

Le Maire de Millau,

Christophe SAINT-PIERRE

Monsieur VALES

« Merci à vous, Monsieur le Maire. Bonjour à tous. Donc je viens vous parler du compteur communiquant, pour faire un petit peu le bilan, on est à peu près à la moitié du déploiement sur Millau, sur les quinze ou seize mille compteurs, la moitié ont été installés. On a beaucoup de Millavois qui s'émeuvent des problèmes liés aux nouveaux compteurs, après les poses forcées, il y a les augmentations de factures, les détériorations de matériels électriques.

On a eu un incendie aussi, avec deux familles Millavoises qui sont toujours un petit peu... Il y a une famille qui a récupéré un logement, mais on a une autre famille avec quatre enfants qui est toujours très mal logée. La mère d'ailleurs fait toujours des cauchemars, elle voit ses enfants brûler.

Et d'ailleurs je voulais vous en parler, voir s'il n'y avait pas par les HLM, ou un autre organisme, moyen de leur trouver un logement, parce qu'ils sont vraiment... Je sais que le CCAS a fait déjà, pas mal pour eux. »

Monsieur NAYRAC

« Je vous répondrais directement, puisque j'étais à la Commission d'attribution. Encore faut-il qu'ils fassent la demande et qu'ils déposent un dossier pour le moment : rien ! »

Monsieur VALES

« D'accord ! Je leur dirais, oui. Très bien.

Donc certains se plaignent de maux de têtes, de mauvais sommeils, sans parler de la violation de vie privée. Les Linky étant avant tout des capteurs de données faisant office de compteurs électriques. Ce qui entre parenthèses est une violation de l'article 38 de la Loi 78 Informatique et libertés.

Donc la Mairie a émis une motion le 19 décembre, puis deux arrêtés un le 1^{er} février et le 14 février.

ENEDIS a envoyé un requête introductive d'instance au Tribunal Administratif de Toulouse, dès le 19 février, par le biais de son avocat, demandant l'annulation de la motion et des deux arrêtés.

Alors qu'en est-il de ces deux arrêtés ? Monsieur le Maire et Monsieur MONIDOL nous ont un peu éclairé sur la question. Est-ce qu'il faut prendre un nouvel arrêté ? Ou est-ce que l'ancien arrêté peut-être encore... faire office ?

On a aussi au niveau de l'actualité plus nationale, une proposition de Loi qui a été déposée par dix-huit députés français.

Une proposition de Loi tendant à permettre aux consommateurs et aux Maires de s'opposer à l'installation de compteurs électriques dit « Intelligents ». Elle a été déposée par dix-huit députés à la présidence de l'Assemblée Nationale le 16 mai 2018 et l'article final dit : « Qu'il ne peut être procédé à une installation des dispositifs prévus à l'alinéa précédent sans le consentement express et écrit du consommateur. Toute installation réalisée sans ce consentement est constitutive d'un délit de l'atteinte de la vie privée, tel que prévu à l'article 226-4 du code pénal. Les Municipalités par délibération du Conseil municipal peuvent s'opposer à l'installation de tels dispositifs. Tous les dispositifs de ce type sont échangés contre un dispositif classique sur simple demande du consommateur. »

Alors, ces quatre articles risquent d'être retoqués, c'est une proposition de Loi, mais c'est intéressant de voir que les consciences évoluent aussi au niveau des Députés Français.

De surcroît on est cent quarante Aveyronnais à avoir écrit au SIEDA par l'intermédiaire d'un avocat spécialisé, on a sommé le SIEDA de faire respecter de faire respecter le Droit.

Je vous les ai envoyés... on vous les a envoyés au niveau du collectif ces deux documents :

- La lettre qu'on a faite pour le SIEDA sur six pages, vous pourrez en prendre connaissance ;
- Et la proposition de Loi, qui a été déposée à l'Assemblée Nationale.

Pour conclure, nous avons enregistré de nombreux cas de violation de l'arrêté :

- Pause forcée ;
- Violences et intimidations...qui se multiplient.

Nous avons constaté que la Police refusait de prendre des plaintes, sans aucun doute sur instruction de la Préfecture. Ce qui est totalement illégal. Toutes les plaintes qui concernaient le Linky et qui permet à la société Saint-Côme de continuer impunément à violer les propriétés privées et de menacer les usagers sous forme de menaces en général sous forme pécuniaires ou voire des intimidations, ça continue, c'est moins fort qu'en 2017, mais ça continue.

Nous souhaitons que l'équipe municipale prenne conscience de ces enjeux et fasse ce qu'elle peut, le nécessaire pour faire respecter ces arrêter.

En effet, ces problèmes deviendront de plus en plus cruciaux lorsque les concentrateurs et les Linky seront déployés en quasi-totalité, engendrant de façon exponentielle les risques sanitaires et d'incendie démultipliés jusqu'au drame, qui j'ai peur hélas risque d'arriver.

C'est déjà arrivé sur pas mal de Communes au niveau national et ça se multiplie et en plus, les incendies liés aux compteurs Linky sont très, très mal traités et par les experts et par les différentes Préfectures, c'est très difficile d'avoir des experts indépendants qui peuvent obtenir une véritable expertise autonome sur ces incendies liés aux Linky.

Dans la conception même, les ingénieurs de chez Landis on décrit qu'il y avait un risque d'incendies à cause des courants forts qui passaient au milieu des circuits électroniques, qui sont dans le capteur de données qui est le Linky. Linky, qui

veut dire « lien » en Anglais, donc c'est surtout un capteur de données qui, fait office de compteur et c'est ce système électronique qui est sujet à des courants forts et qui peuvent donner des incendies.

On n'a aucun texte légal qui fait état d'une quelconque obligation pour un usager d'installer un compteur communiquant à son domicile. Ni dans la Loi 2015 - 992 : dite la Loi de transition énergétique du 17 août 2015, ni dans le décret du 31 août 2010.

Je crois que j'ai fini. Après c'est sans fin, donc... »

Monsieur le Maire

« Merci, pour votre intervention. Donc nous avons eu l'occasion d'échanger dans le courant de l'après-midi. Les deux arrêtés, enfin le second complétant le premier, donc on peut dire il y a un arrêté, qui est en deux phases, n'a pas aujourd'hui..., n'a pas été retiré, ce qui fait que les arrêtés, les dispositions des deux arrêtés sont parfaitement applicables, sans aucun doute.

Dans l'état actuel de nos informations et de nos connaissances, il n'y a pas lieu de renforcer ces deux arrêtés puisqu'ils balaient les attentes que nous avons pu évoquer ensemble, il y a quelques semaines. Reste bien évidemment et nous avons là-aussi échangé là-dessus à nous assurer du respect de l'exécution de ces arrêtés. Bon ! Vous avez..., vous n'avez pas fait allusion dans votre intervention mais nous avons tous et toutes pu suivre à travers la presse, ce qui s'est déroulé à Saint Rome.

L'arrêté de Saint Rome, puisque j'ai longuement échangé avec le Maire de Saint Rome avant qu'il ne prenne l'arrêté, d'après ce qu'il m'a dit, était copié sur l'arrêté de Millau. Donc ce qui fonctionne à Saint Rome est sensé pouvoir fonctionner à Millau, voilà donc je n'ai pas relu l'arrêté de Saint Rome depuis, mais en tout cas c'est les échanges que nous avons eus. Donc aujourd'hui, je dirais, le point de vigilance qu'il faut que nous ayons c'est sur l'application des arrêtés. Mais dans l'état actuel, il n'y a pas lieu de revenir sur les arrêtés qui avaient été pris, puisqu'encore une fois, ils balaient les champs de préoccupations qui étaient les nôtres, voilà. »

Monsieur VALES

« Bon, je vous remercie, puis je vous laisse. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup ! »

Monsieur VALES

« Merci à vous ! »

Le public parle

« Est-ce que vous avez donné des instructions à la Police Municipale ?????????? Est-ce que je peux l'appeler ? Est-ce qu'elle interviendra ? »

Monsieur le Maire

« Alors, je vous réponds exceptionnellement parce qu'il n'y a pas, il y a une demande d'intervention, qui était celle Monsieur VALES. Il n'y en pas plusieurs. Mais la Police Municipale est en capacité, ce n'est pas en capacité, c'est son travail, de faire appliquer et de faire respecter l'ensemble des arrêtés du Maire quel qu'ils soient. Ça fait partie de ses missions régaliennes ! Merci. »